

Talence

LABEL  
VILLES & VILLAGES

FLEURIS

CONCOURS VILLE DE TALENCE 2024



talence.fr



**E**n 2019, la Ville de Talence était candidate à la 3<sup>ème</sup> fleur et notre dossier de présentation exposait en quoi nous étions particulièrement attachés à cette distinction. Nous avons obtenu cette 3<sup>ème</sup> fleur et aujourd'hui Talence souhaite la confirmer. Depuis l'obtention de ce label, la végétalisation de la Ville de Talence s'est épanouie et développée : de 90 ha nous sommes aujourd'hui arrivés à 110 ha d'espaces verts sur le domaine public. Talence est ainsi une ville qui offre à ses habitants des zones de repos à l'ombre de la végétation.

Dans un contexte de changement climatique avéré, avec des périodes de canicules annoncées de plus en plus fréquentes et des pluies plus intenses, où la biodiversité en ville suit une tendance à la baisse, la Ville de Talence se doit d'être encore plus vertueuse dans l'aménagement de son territoire et dans l'offre à ses habitants.

**La labellisation 3<sup>ème</sup> fleur** nous engage et nous en avons fait le socle de notre plan de végétalisation - la plan Vert chez vous - qui s'articule autour **de trois grands axes** : apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, recréer des couloirs écologiques pour les oiseaux, les insectes et la petite faune et embellir toujours plus la ville. Chaque habitant peut ainsi trouver à 10 minutes maximum à pied de chez lui un espace vert public de proximité, plus ou moins grand : des places (comme Victoire 14-18, Émile Zola ou Peylanne récemment réaménagées), un jardin public comme Pineau, le bois et la prairie Lafitte, le square Fehlmann ou encore le parc Peixotto, les cours d'écoles (avec deux cours retravaillées par an jusqu'en 2027) et bien sûr le bois de Thouars dont une partie est classée en ZNIEFF. Dans un contexte de forte densité urbaine, Talence étant nichée entre les boulevards et la rocade, au milieu d'autres villes métropolitaines denses, chaque mètre carré que nous pouvons désartificialiser et replanter est recherché. C'est pourquoi nous attachons également une très grande importance à l'accompagnement des voiries en maximisant autant que possible les terre-pleins centraux, les bordures de trottoirs et de pistes cyclables, les ronds-points et allons même jusqu'à la désimperméabilisation des places de stationnement.

La végétalisation de notre ville est l'une de nos grandes priorités car elle constitue le socle de l'adaptation au changement climatique, en offrant aux habitants des espaces d'apaisement. Mais cette démarche n'est pas isolée. Elle est un pan à part entière de notre politique plus globale de transition écologique et sociale. Celle-ci se traduit par la baisse de nos émissions carbone, la diminution de nos consommations d'énergie et d'eau, la recherche de substitution à l'utilisation de l'eau potable, etc. Pour atteindre nos objectifs, nous accordons une très grande place à la participation citoyenne : tous nos projets sont a minima concertés et dans la mesure du possible co-construits avec les habitants via nos différents outils (plate-forme de la participation, réunions publiques, conseils participatifs de quartier, milieu associatif, etc.).

*La Ville de Talence est et restera attachée à la labellisation des Villes et Villages fleuris qui nous oblige.*

*La meilleure récompense : le retour des habitants ou de nos visiteurs qui se sentent bien à Talence !*

**Emmanuel Sallaberry**  
Maire de Talence

## SOMMAIRE

**PARTIE / 1** — p. 3 à 8

### LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

- p. 4 PRÉSENTATION DES MOTIVATIONS POUR L'OBTENTION DU LABEL
- p. 5 STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE FLEURISSEMENT

**PARTIE / 2** — p. 9 à 13

### ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

- p. 10 ACTIONS EN DIRECTION DE LA POPULATION
- p. 11 ACTIONS DE PROMOTION DU TERRITOIRE
- p. 11 ACTIONS EN ASSOCIATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

**PARTIE / 3** — p. 13 à 17

### PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

- p. 14 ARBRES
- p. 16 ARBUSTES & PLANTES GRIMPANTES
- p. 16 PELOUSES, PRAIRIES & COUVRE-SOLS
- p. 16 FLEURISSEMENT

**PARTIE / 4** — p. 18 à 25

### GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

- p. 19 ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ
- p. 20 ACTION EN FAVEUR DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE
- p. 22 ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

**PARTIE / 5** — p. 25

### ANALYSE PAR TYPOLOGIE D'ESPACE

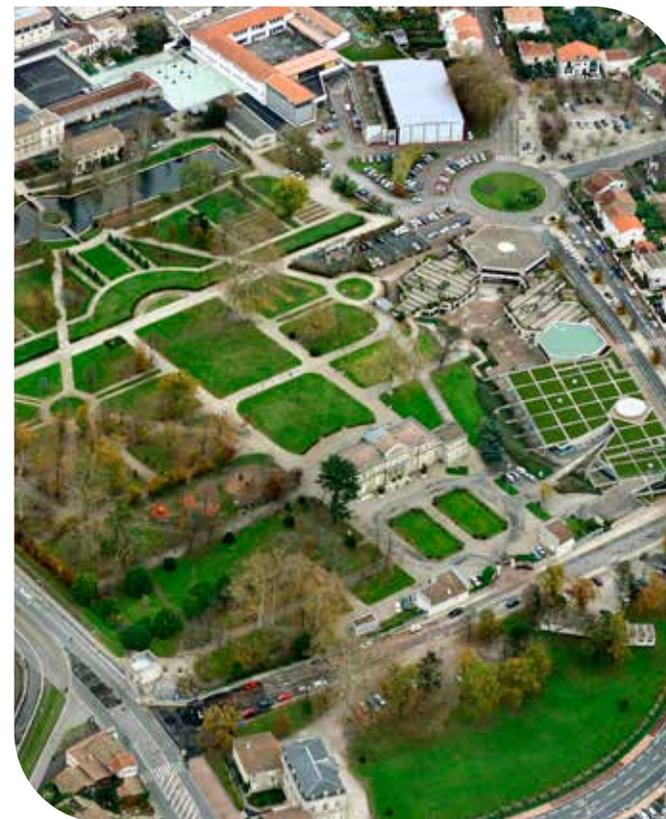
PERTINENCE DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE LA GESTION

**PARTIE / 6** — p. 30 à 33

### LES GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT

**PARTIE / 7** — p. 34 à 37

### ANNEXES



**Sophie Rondeau**

Quatrième adjointe  
Transition écologique, espaces verts,  
ville à énergie positive, marketing,  
participation citoyenne, vie associative,  
salles municipales



**Bruno Hannyoy**

Directeur Général Adjoint  
Pôle aménagement urbain durable



**Céline Gerbeau-Morin**

Directrice  
Espaces publics



**Erick Chaillou**

Responsable service environnement  
et paysage

Service environnement  
et paysage  
05 56 84 36 50  
jardins@talence.fr

## TALENCE, VILLE RICHE DE NOMBREUX MONUMENTS HISTORIQUES, RÉSERVE UNE PART TRÈS IMPORTANTE AU VÉGÉTAL

### HISTORIQUE

Durant l'Antiquité, Talence était couverte de forêts. Le nom de la ville viendrait de « **tala** », coupe de bois en Celte. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les souverains anglais qui gouvernent la Guyenne chassent dans ces bois.

Le château du bois de Thouars et le château du Prince Noir étaient alors des relais de chasse. Sous l'Ancien Régime, les vignes gagnent du terrain. La carte de Belleyme, datant de 1755, montre qu'elles occupent la quasi-totalité du sol. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, de riches Bordelais font construire les « maisons de plaisance » où ils viennent passer leurs dimanches. 80 « **demeures de plaisance** » sont recensées dont 30 de plus de 2 ha. Il reste deux témoins de cette époque : le château Peixotto (propriété de la Ville) et le château Raba (relais, hôtel - restaurant privé). Ce n'est qu'au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles que Talence prendra le caractère résidentiel et urbain qu'on lui connaît actuellement.

### ÉCONOMIE

Le tissu économique de Talence est en pleine mutation. Après une période industrielle créatrice d'emploi, c'est le secteur tertiaire qui prédomine aujourd'hui. Cette dernière évolution et la proximité avec le domaine universitaire permettent d'accueillir des entreprises innovantes (start-up) à forte valeur ajoutée pour le territoire.

### URBANISME

Le tissu urbain de la ville se partage en trois parties assez nettement délimitées :

- Le quartier nord, secteur « Ville de pierre » situé au-dessus de la voie ferrée, constitué par un réseau très dense d'échoppes.
- La bande centrale, où se situe le centre-ville, est majoritairement constituée de maisons des années 50 à 70 mais cet habitat est en évolution. Les résidences pour étudiants et les immeubles d'habitations plus denses se développent.
- Le quartier sud est constitué de maisons de la même période et de la ZUP (Zone urbaine prioritaire). Le quartier de Thouars est ainsi en pleine requalification et offrira 16 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts. Il abrite également la plaine des sports, le stade, la piscine et le bois de Thouars, véritable poumon vert de la ville.

### ATTRACTIVITÉ

La ville bénéficie de nombreux atouts comme la présence du domaine universitaire, un maillage d'équipements sportifs et culturels très important ainsi que la présence de nombreux transports en commun.

Preuve de cette attractivité, elle est la commune la plus demandée par les nouveaux habitants de la métropole et l'offre commerciale ne cesse de s'y développer.

## TALENCE : UNE QUALITÉ DE VILLE

Talence est la deuxième ville la plus dense de la métropole (après Bordeaux).

Le végétal tient une place importante dans ce paysage urbain.

De nombreux parcs et espaces boisés maillent le territoire afin d'offrir des zones de respirations à tous les Talençais. Une nouvelle politique Espaces verts est insufflée depuis 2020, qui conjugue la réhabilitation de parcs et squares existants (butte Rosa Parks, parc Triaire, etc.) ainsi que la requalification de plusieurs places de proximité (place de la Victoire 14/18, place Peylanne, place Emile Zola, etc.) et de voiries avec création d'espaces verts (rond-point Libération/Roul, rond-point Noailles/Suzon, avenue Georges Lasserre, etc.).



Butte Rosa Parks



Place de la victoire 14/18



Rond-point Libération/Roul

# TALENCE : EN CHIFFRES



45 200 habitants

54 hab/ha

25 m<sup>2</sup>  
espaces verts/ha

01



Vignoble : 6 ha

BOIS DE THOUARS :  
70 ha dont 35 ha  
boisés

02

03

04



835 ha  
Superficie totale



126 ha Paysagers \* (EBC/EPP)  
protégées



112 ha  
Superficie espaces verts  
communaux



48,8 ha  
Superficie engazonnée



1,8 ha  
Superficie  
massifs fleuris

\*EBC : Espace boisé classé

\*EPP : Espace paysager à protéger

## PARTIE 1

# LA DÉMARCHE DE VALORISATION



# LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL



## PRÉSENTATION DES MOTIVATIONS POUR L'OBTENTION DU LABEL

### Connaissance et prise en compte des exigences du label

La candidature de la Ville pour l'obtention du label "**trois fleurs**" émane de la volonté de l'équipe municipale et de la Direction Générale Aménagement Urbain Durable d'offrir aux habitants et aux visiteurs l'assurance d'un cadre de vie agréable. Ainsi le dossier "**troisième fleur**" en complément de la "**Charte de l'arbre**" et "**du plan de gestion différenciée**" permettent à la Ville d'accompagner les projets d'aménagement ainsi que la gestion du quotidien, quelque soit la qualité des espaces verts : horticoles, cœurs de quartier ou espaces naturels. La gestion écologique des espaces et le renforcement de la présence du végétal voulu par la population, associés à la volonté politique d'amélioration du cadre de vie répondent au besoin impérieux de la nature en ville. Tout ceci participe à l'engagement dans la transition écologique et sociale voulu par Talence et ses habitants.

### > CONNAISSANCE ET PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE LOCAL

Conscient que la qualité du cadre de vie et la nature en ville attirent de nouveaux habitants, des entreprises et des commerces, la Ville investit au quotidien dans la valorisation du territoire, notamment en s'appuyant sur la végétalisation des espaces publics pour :

- Renforcer les services écosystémiques rendus par la nature en ville dans un contexte de lutte contre les effets du changement climatique
- Créer une harmonie entre l'aménagement urbain et le végétal
- Offrir un patrimoine végétal responsable et durable aux générations futures
- Maintenir l'embellissement tout en respectant les contraintes budgétaires
- Mieux gérer nos ressources
- Préserver et valoriser la nature
- Renforcer la trame verte



*Lutter contre les ilots de chaleur*

### > À L'ÉCHELLE DE LA VILLE, CELA SE TRADUIT PAR DES ACTIONS VISANT À :

- Réaliser des changements structurels pour des économies durables
- Réduire le minéral par la désimperméabilisation des sols
- Prendre en compte le caractère urbain de la ville pour le développement et la participation citoyenne (« **Trottoirs vivants** », budgets participatifs, conseils participatifs de quartiers, concertation avec les habitants, etc.)
- Diminuer la production de plantes annuelles et bisannuelles au profit de vivaces, de graminées et d'arbustes sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques. Ce choix a pour objectif d'assurer la bonne tenue du végétal en fonction du climat, du type de sol et de l'exposition.
- Pailler systématiquement pour réduire l'évaporation de l'eau



*Trottoirs vivants*



*Réduire le minéral*



*Désimperméabiliser*



*Conseils participatifs de quartier*



*Budgets participatifs*



*Plantes vivaces*

## > À L'ÉCHELLE DE L'INTERCOMMUNALITÉ :

Collaborer dans le cadre du contrat de codéveloppement avec Bordeaux Métropole aux politiques de transition écologique, d'amélioration du cadre de vie au travers d'actions communes. C'est ainsi que la Ville :

- participe activement au plan métropolitain "1 million d'arbres",
- conçoit l'aménagement paysager et végétalise l'ensemble des projets de requalification et de création de voiries métropolitaines
- contribue à la stratégie métropolitaine Biodiver'Cité au travers d'un programme d'actions communal en faveur de la biodiversité
- entretient et garantit la propreté du domaine public routier (au titre de la délégation de gestion) de vivaces, de graminées et d'arbustes sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques. Ce choix a pour objectif d'assurer la bonne tenue du végétal en fonction du climat, du type de sol et de l'exposition
- favorise le renforcement de la trame verte

*"Collaborer au travers de la convention de gestion passée entre Bordeaux Métropole et la Ville pour une gestion de proximité des espaces publics : délégation de la gestion des plantations, du mobilier urbain et de la propreté à la commune."*



## STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE FLEURISSEMENT

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion

Le projet municipal de 2020 s'articulait notamment autour de la végétalisation avec l'objectif d'atteindre 110 ha d'espaces verts communaux, du développement durable avec la mise en place d'un plan autour de l'eau, d'un plan autour de la biodiversité ou encore un objectif de ville à énergie positive avec l'arrivée d'un réseau de chaleur urbain. Dans une ville qui a su conserver de nombreux édifices, notamment du XVIII<sup>ème</sup>, nous avons également affiché notre volonté de valoriser et réparer le patrimoine historique bâti municipal.

Quatre ans après, avec un arrêt forcé dû au covid, nous sommes en marche pour atteindre nos objectifs.

**> AINSI NOUS AVONS MIS EN PLACE LE PLAN VERT CHEZ VOUS QUI REPOSE SUR 3 AXES : VÉGÉTALISER, RAFRAICHIR, EMBELLIR.** Cette démarche, qui



s'appuie sur la labellisation de la 3<sup>ème</sup> fleur, permet de développer un plan global de végétalisation et donc de désartificialisation de nos espaces publics et offre ainsi à chaque Talençais un espace de fraîcheur naturel à moins de 10 min à pied de chez lui.



Développement en régie de solution de rafraîchissement en site contraint.

Cet engagement s'appuie sur une participation citoyenne active avec des concertations et des co-constructions avec les habitants par l'intermédiaire de nos différents outils : réunions publiques, conseil participatif de quartier, plate-forme de la participation, budget participatif, etc.

La protection de la biodiversité, qui fait partie intégrante de notre démarche, se fait en concertation avec les équipes de Bordeaux Métropole et s'appuie notamment sur un réseau de parcs labellisés refuges LPO. L'objectif, outre de préserver des espaces sanctuarisés pour la faune et la flore, est de créer des couloirs écologiques en s'appuyant sur les espaces publics comme privés. Le plan biodiversité reprend cette démarche et bientôt un pacte PLUME Biodiversité sera rédigé avec des experts et des habitants volontaires. Cette démarche pacte PLUME, initié par la direction de l'urbanisme, a d'ailleurs d'ores et déjà fait ses preuves. Datant de 2019 pour sa première version, le pacte PLUME, dont la vocation était d'aller plus loin que le PLUi en termes de protection de notre patrimoine bâti et naturel, a été décliné en 2022 en pacte PLUME H<sub>2</sub>O, visant la protection de nos ressources, tant qualitatives que quantitatives. La démarche Pacte PLUME H<sub>2</sub>O a été couronnée par l'obtention d'un prix Territoria en 2022.

En effet nous avons toujours affiché comme ambition la nécessité absolue de protéger la ressource essentielle qu'est l'eau. C'est pourquoi nous avons mis en place des démarches relatives aux économies d'eau d'une part avec notamment le développement de système d'arrosages intelligents corrélés aux conditions météorologiques réelles, mais aussi avec la mise en place de systèmes de goutte à goutte dans les massifs pour limiter les pertes d'eau. Les pelouses ne sont plus arrosées en fonction des conditions météorologiques et de l'état de nos nappes à partir de début juin. Nous recherchons des solutions de substitution avec notamment la création ou la réhabilitation de puits peu profonds, lorsque les nappes superficielles présentent des niveaux suffisants. L'eau de pluie est quant à elle réutilisée, pas uniquement pour l'arrosage des espaces verts, mais surtout pour le nettoyage des rues ou l'alimentation des chasses d'eau comme au gymnase Boris Diaw. Dans un objectif de réalimentation des nappes, nous recourons dans les nouveaux projets à une recherche maximale d'infiltration avec des places de stationnement végétalisées ou des modelés de terrains permettant à l'eau de s'écouler vers les espaces naturels en bordure de voirie, de places et de parcs.

**> PAR RAPPORT À NOTRE PATRIMOINE HISTORIQUE NOUS TRAVAILLONS ACTUELLEMENT SUR TROIS CHÂTEAUX : Margaut, Peixotto et le Château des Arts** (qui a accueilli le mariage de François Mauriac). Les deux premiers châteaux accueillent différents services municipaux tandis que le Château des Arts va devenir le centre des formations culturelles et artistiques de la Ville de Talence. Les parcs de ces châteaux vont également recevoir un traitement paysager dans le respect de leur histoire mais également des nécessaires adaptations actuelles.



Château Margaut



Château Peixotto



Château des Arts

Enfin la volonté de Talence, comme on peut le lire dans son dernier rapport de Transition écologique et sociale, est de faire sa part dans un contexte en transition. Toutes les démarches que nous mettons en place, et en particulier les aménagements de végétalisation au sens large, ont aussi pour objectif de permettre aux Talençais de tout âge et de toute culture de se rassembler, de partager, d'échanger dans ces nouveaux espaces qu'ils s'approprient.

C'est d'ailleurs pour cela que nous insistons sur la nécessité de faire participer les habitants aux projets depuis l'émergence jusqu'à leur réalisation. Chaque espace vert va écrire sa propre histoire en fonction de son quartier et de ses habitants. La Ville impose des impondérables comme la désimperméabilisation, le choix de certaines espèces végétales ou encore le respect de l'histoire du lieu, mais chaque espace vert aura sa propre identité. Cette démarche est appliquée à tous les aménagements extérieurs, de la placette publique à la cour d'école. En effet, pour cette dernière catégorie, nous n'imposons pas un modèle reproductible mais chaque école construit sa propre cour.

#### **> STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER MISE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE**

La 11<sup>ème</sup> modification du PLUI approuvée début 2024 confirme que l'enjeu de nature en ville est constitué par une diversité d'espaces de nature en milieu urbain participant à la qualité du cadre de vie, à la biodiversité urbaine et aux autres services rendus par la nature. Ces éléments de nature (espaces publics ou privés participant au paysage des quartiers, espaces en mutation, délaissés, friches... et structures végétales linéaires (alignements d'arbres, végétalisation des bords de voirie...) participent à la qualité et à la spécificité des paysages de Talence, à la présence de nature en ville et aux bénéfices qu'elle apporte en termes de services rendus. Ils ont souvent une valeur patrimoniale liée à l'histoire du territoire (parcs de châteaux ou de demeures bourgeoises, allée remarquable menant autrefois à une demeure, arbre ornemental remarquable...). Un système de continuités paysagères en milieu urbain permet de mettre en relation une partie de ces espaces de nature en « pas japonais ».

La présence de la nature en ville est ainsi confortée par la mise en place de protections d'arbres isolés remarquables, l'inscription ou l'agrandissement de masses boisées en EBC (espace boisé classé à conserver ou à créer), l'inscription de protections paysagères, la délimitation de secteurs de plantations à réaliser, l'inscription de réservations ou de servitudes de localisation pour des espaces verts et parcs. Le projet d'aménagement prévoit également la mise en place de règles spécifiques pour favoriser l'adaptation au changement climatique, en incitant au développement de nouvelles formes de végétalisation, en généralisant un coefficient de végétalisation, en intégrant des obligations de plantations des aires de stationnement, en assurant la pérennité des arbres et la mise en œuvre de constructions bioclimatiques plus résilientes.

#### Dans le cadre de l'aménagement de Talence la stratégie d'aménagement est la suivante :

- Préservation du patrimoine végétal public et privé (551 845 m<sup>2</sup> d'espaces paysagers à protéger)
- Interdiction de minéraliser des surfaces végétalisées et incitation à désimperméabiliser pour revégétaliser et améliorer l'infiltration des eaux pluviales
- Systématisation des méthodes de gestion écologique et différenciée des espaces verts publics (et notamment systématisation des diagnostics phytosanitaires avant toute intervention)
- Encouragement à la plantation d'arbres isolés qui correspond à la morphologie urbaine dense des quartiers nord et centre
- Protection des masses boisées avec 549 175 m<sup>2</sup> d'espaces boisés à conserver inconstructibles
- Élaboration d'une Charte de l'arbre pour sensibiliser au rôle de l'arbre en ville
- Préférence pour les essences locales ou celles qui ont balisé l'histoire du patrimoine végétal de la ville (platane, tilleul, charme, pin, érable, sequoia, cèdre de l'Atlas ou du Liban)
- Élaboration d'un programme d'actions en faveur de la biodiversité

#### > PRÉSENCE DU VÉGÉTAL TOUTE L'ANNÉE

Talence est une ville verte, riche de nombreux aménagements de voirie, parcs et bois publics. Plus de 112 hectares sont accessibles aux habitants, soit plus de 25 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics par habitant. Le végétal est présent toute l'année sous sa forme horticole ou naturelle.



## STRATÉGIE DE GESTION

Le service Environnement et Paysage compte 34 agents. Il est structuré en six équipes : Trois équipes sur trois secteurs (Nord, Centre et Sud), une équipe polyvalente avec la gestion du patrimoine arboré et de l'arrosage ainsi qu'une équipe de production et l'équipe administrative sur le site de De Rancourt.

### > PRÉSENCE ET COHÉRENCE DE MODE DE GESTION

La gestion différenciée a été adoptée dès 2014. Cinq classes de gestion rythment l'entretien et l'aménagement des espaces verts :

**Le niveau 1** : parcs de prestige et aux cœurs de quartier. Hauteur de tonte adaptée au climat. Plantes annuelles (30%) et vivaces (70%) dans les massifs. Fréquence d'entretien tous les 8 jours

**Le niveau 2** : espaces emblématiques, entrées de ville, abords de bâtiment publics. Hauteur de tonte adaptée au climat. Arbustes (50%) et vivaces (50%) dans les massifs. Fréquence d'entretien tous les 15 jours

**Le niveau 3** : espaces verts à caractère urbain. Grandes étendues de gazon avec une tonte haute et adaptée au climat. Fréquence d'entretien tous les 20 jours

**Le niveau 4** : espaces naturels. Deux fauches par an (ou trois en fonction du climat) et fenaisons

**Le niveau 5** : espaces boisés. Un entretien par an et à la demande

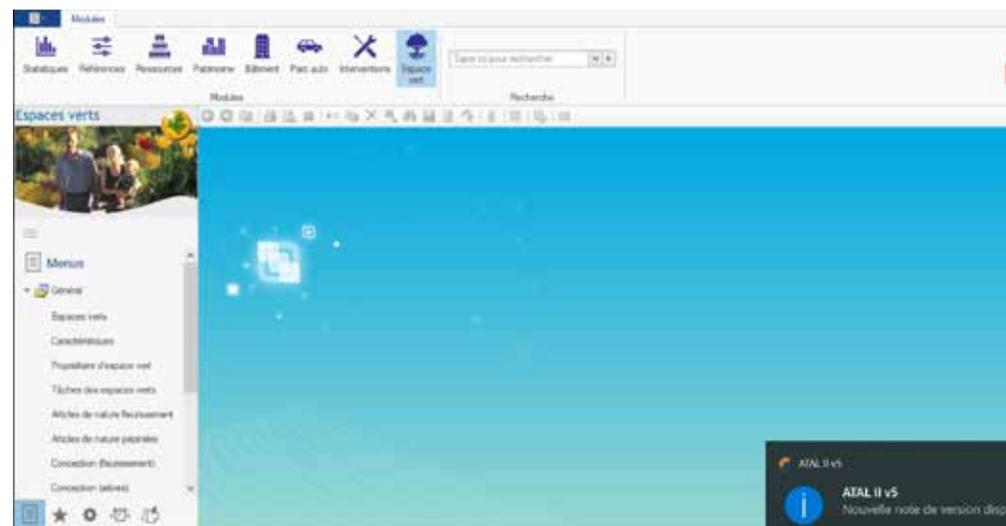
### > PERTINENCE DE LA GESTION EN FONCTION DES LIEUX

Selon le principe de gestion différenciée, le niveau d'entretien est adapté aux enjeux en termes de fréquentation du public. Dans les zones protégées, seules deux fauches par an sont réalisées et les zones sont laissées en tonte tardive. En association avec la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), des couloirs écologiques ont été créés, développant la biodiversité sur l'ensemble de la commune.



### > UN LOGICIEL DE GESTION DIFFÉRENCIÉE INFORMATISÉ : ATAL

Le logiciel ATAL a permis au service Environnement et Paysage de comptabiliser et identifier les actions et les entretiens de tous les espaces publics de la ville ; et ainsi permettre une nette amélioration et une efficacité de toutes les actions entreprises en lien avec le plan de gestion.



### > LA PROTECTION BIOLOGIQUE INTÉGRÉE

Depuis 2012, Talence est devenue une ville « zérophyto », deux années plus tôt que l'obligation légale.

Le service Environnement et Paysage utilise les moyens de lutte écologiques actuels qu'offre la PBI, autant dans la production que sur ses espaces verts.



## PARTIE 2

### ANIMATION & PROMOTION DE LA DÉMARCHE



# ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

La politique **Vert chez vous** développée par la Ville s'accompagne de nombreux outils de sensibilisation, éducation et promotion de la nature en ville auprès des habitants, visant ainsi à démultiplier les actions en faveur de la végétation jusque dans les espaces privés.

## **ACTIONS VERS LA POPULATION** Démarches participatives

### > TROTTOIRS VIVANTS

Dans le cadre du label Villes et villages fleuris et afin de développer le fleurissement et la végétalisation lors des échanges autour des projets de réfection de voirie, il est proposé, en partenariat avec la Maison du Développement Durable de Talence, de fleurir le trottoir au droit des habitations. Une demande est alors faite à Bordeaux Métropole afin de vérifier la faisabilité technique de cette demande (carottage). Le fleurissement est ensuite suivi par le résident. Un concours organisé par la ville sur les « **Balcons, jardins et trottoirs fleuris** » a été mis en œuvre en 2023 afin de valoriser les efforts portés par certains citoyens.

### > SEMAINE DE L'ARBRE

La Ville participe également à la Semaine de l'arbre et aux distributions de végétaux réalisées par Bordeaux métropole dans le cadre du plan **1 million d'arbres** auprès des habitants. Par ailleurs, la Ville distribue tous les ans des végétaux ou des coupes de bois aux habitants. Enfin, elle organise régulièrement des distributions de graines, plantes, composteurs ou récupérateurs d'eaux pluviales, afin d'inciter au déploiement de pratiques vertueuses par les habitants.

### > LES CONSEILS PARTICIPATIFS DE QUARTIER

Régulièrement consultés pour les aménagements et le fleurissement, chacun des 6 conseils participatifs de quartier, composé de 24 habitants et des élus de quartiers, sont des acteurs privilégiés du fleurissement. Ils orientent et valident les démarches de fleurissement des projets nouveaux ou des opérations plus ponctuelles sur tous les grands thèmes de préoccupation du quotidien (circulation, stationnement et cadre de vie). Les Conseils participatifs de quartier bénéficient également d'un budget propre qui leur permet de mettre en œuvre certaines actions d'amélioration et d'embellissement de leur cadre de vie.



### > LES BUDGETS PARTICIPATIFS

Première ville de de l'ancienne région Aquitaine à avoir mis en place un budget participatif, Talence poursuit depuis 2017 la réalisation d'actions menées en lien avec les habitants qui bénéficient de budget propre. En 2023-2024, 32 projets ont été soumis au vote des habitants. Les 12 projets retenus au final concernent avant tout le cadre et la qualité de vie des talençais autour des espaces verts (mise en place de forêt nourricière, végétalisation du cimetière, réhabilitation de parcs de proximité, etc.), de la biodiversité (pièges à frelons et reposoirs à chauve-souris) et de la cohésion sociale (implantation de jeux ou de mobiliers urbains intelligents). L'édition 2021-2022 avait mis l'accent sur la végétalisation des bâtiments communaux et la lutte contre les îlots de chaleur dans la ville.

### > LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Il développe depuis plusieurs années des actions de sensibilisation autour de la préservation de l'environnement avec une clean walk dans le bois de Thouars en juin 2023, la création d'une tour à hirondelle, ou encore la pose d'hôtels à insectes etc.

### > DÉMARCHE PARTICIPATIVE TALENCE 2040

La Ville lance en 2024 une démarche de réflexion prospective sur son devenir, dans lequel la qualité de vie, la lutte contre les îlots de chaleur urbain ou encore la qualité de vie sont des enjeux majeurs de réflexion.



## > DÉMARCHES D'ANIMATION

- La Maison du développement durable intervient dans **les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré** sur la sensibilisation à la nature avec l'agrément de l'Education Nationale. De nombreuses thématiques sur l'importance de la biodiversité (pollinisateurs, eau, vent, les décomposeurs du sol, etc.) y sont abordées afin de sensibiliser le jeune public à la protection de la nature en ville : ateliers sur l'arbre, le compostage et la permaculture, etc. Cela représente environ 14 classes par an, soit 378 élèves qui sont sensibilisés annuellement au travers de ces ateliers.
- En complément de la sensibilisation en milieu scolaire, des ateliers, conférences ou animations sont organisés par la Maison du développement durable tout au long de l'année à destination du **grand public** : ateliers de fabrication de nichoirs et gîtes, accompagnement à la mise en place de jardins partagés avec des animations dédiées (permaculture, fabrication de purins naturels, plantes comestibles et compagnes, compostage et enrichissement du sol, etc.), développement d'un parcours biodiversité dans la ville et d'un circuit botanique au bois de Thouars, etc.
- Afin de valoriser l'utilisation des espaces verts par tous, **des sessions de sport en plein air** sont organisées dans les parcs du château Peixotto, Château des Arts et au square Felhmann.
- Enfin, des soirées typées guinguette, **« les Equinoxes »** sont organisées dans des parcs et places de quartier pour faire vivre les espaces verts de proximité : square Felhmann, parc Bel Air, place Albert Thomas et place du Colonel Moll.

## > DÉMARCHES DE PROMOTION DU LABEL

- La promotion du label est assurée lors des communiqués de presse relatifs au fleurissement, à la végétalisation et plus largement aux espaces verts (réfection de jardins, consommation d'eau, Opération **« Trottoirs vivants »**). Le label fait partie intégrante de la politique **« Vert chez vous »**, comme étant le cadre de référence de l'action du service Environnement et Paysage.
- Sur le site internet de la ville figure le logo **« 3 fleurs »** et les panneaux Villes et Villages fleuris ont été placés à chaque entrée de ville.

- Un parcours « Biodiversité dans la ville » a également été mis en place avec une boucle de promenade sur un peu plus de 3 km, ciblant les parcs, jardins et espaces naturels du territoire.



## ACTIONS DE PROMOTION DU TERRITOIRE TALENÇAIS

### Actions en faveur du tourisme

La Ville abrite un patrimoine architectural et végétal important : la boucle du Patrimoine, l'itinéraire du Pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, le Sentier botanique du Bois de Thouars, le chemin du Temps dans le bois de Thouars, etc. Le service Communication de la Ville distribue des plaquettes et des informations importantes sur les animations et les parcs de la Ville. De nombreux parcours patrimoniaux et historiques sont proposés aux habitants et touristes.

Par ailleurs, le Parc Peixotto rayonne dans toute l'aire métropolitaine au travers d'animations de portée régionale et nationale (festival ODP Talence, Mai Talençais, Talence en lumières, etc.). Ces événements culturels sont aussi l'occasion de faire connaître le patrimoine végétal et paysager de la ville. Talence accueille également le Décastar, meeting international d'Épreuves Combinées qui voit s'affronter chaque année sur le stade Pierre Paul Bernard les meilleurs athlètes mondiaux d'athlétisme.

Pleinement engagée dans une démarche de transition écologique et sociale, Talence multiplie les initiatives pour conjuguer la ville avec un futur respectueux de ses habitants, de son environnement et de ses ressources. C'est pourquoi la Ville a choisi d'être présente en 2024 à la 6<sup>ème</sup> édition du **World Impact Summit**, qui s'est déroulée à Bordeaux, afin de présenter son action environnementale durable.



## ACTIONS EN ASSOCIATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Le service Environnement et Paysage est source de conseils et d'appui dans le domaine paysager pour les services communaux (sports, cimetière, écoles, centres de loisirs, CCAS, etc.). Il est ainsi systématiquement associé aux projets de requalification des espaces extérieurs des bâtiments communaux et assure l'entretien de l'ensemble des espaces privés communaux. L'équipe de production du service fournit régulièrement les décorations événementielles et les plantes de bureaux. Des actions pédagogiques en lien avec la Maison du développement durable et le service Communication sont régulièrement réalisés, afin de sensibiliser les agents à la nature en ville.

## > BORDEAUX MÉTROPOLE

Le lien avec les services métropolitains est très étroit, notamment le Pôle territorial Sud en charge de tous les projets d'aménagement de voirie sur la commune. Tous les travaux engagés sont réalisés en étroite collaboration avec le service Environnement et Paysage et les habitants afin d'améliorer la végétalisation de l'espace public. Le service Environnement et Paysage est ainsi systématiquement associé aux phases de conception des projets de création ou de requalification de voies métropolitaines afin de donner ses préconisations pour la réalisation des fosses, la mise en place de l'arrosage intégré et la localisation. La mise en œuvre des plantations est ensuite réalisée directement en régie par la Ville.

**Les derniers projets :** désimperméabilisation des entrées de parkings du cours Gambetta, désimperméabilisation et végétalisation du Cours Gambetta-Libération, végétalisation et mise en valeur du pin au croisement des rues Gutenberg/Lavoisier, végétalisation de l'avenue Georges Lasserre, création de ronds-points végétalisés sur différents axes de la Ville, végétalisations de voies douces, etc.



## > LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

Une collaboration initiée depuis 2021 avec la LPO a permis de labelliser les parcs Triaire, Sourreil et Curvale en tant que Refuges LPO. Suite à la réalisation d'inventaires écologiques, des préconisations de gestion différenciée et d'animations pédagogiques sont en cours de mises en œuvre par les services municipaux.



## > BAILLEURS SOCIAUX

Une relation importante existe avec les bailleurs présents sur le territoire (Domofrance, Aquitanis, Clairsienne, etc.) depuis de nombreuses années, notamment dans le secteur de Thouars où un plan guide a été travaillé en collaboration avec la Ville pour l'amélioration et l'aménagement des espaces extérieurs collectifs.

## > UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Ville universitaire accueillant une partie du domaine universitaire sur son territoire, Talence et l'université ont développé des liens étroits au fil des ans.

**Le jardin botanique** situé dans le parc du château Peixotto est un exemple de cette collaboration. Depuis 1987, une convention régit la gestion de ce site : l'université conserve un enclos pharmaceutique de 0,25 ha pour les enseignements de botanique de la Faculté de pharmacie et permet au grand public d'accéder aux 2,25 ha restants du jardin botanique entretenus par les jardiniers de l'université, en échange de l'entretien par la commune de Talence de l'ensemble des terrains. Le jardin botanique abrite environ 1 800 espèces végétales appartenant à plus de 180 familles. Hors enclos, on trouve de nombreux arbres et des collections thématiques sur 26 platebandes. Le jardin botanique comprend une orangerie à deux étages d'environ 220 m<sup>2</sup> et une serre tempérée de 70 m<sup>2</sup>. Un herbier général de 108 cartons (1830-1930) et plusieurs herbiers d'intérêt régional comme l'herbier Tempère sont conservés dans les divers bâtiments. Le jardin a obtenu le label « **Jardin botanique de France et des pays francophones** » en 2007 pour ses collections à des fins de recherche scientifique, de conservation, d'exposition et d'enseignement. La cogestion de ce site a permis d'obtenir une forte implication de la part du conservateur de l'université. **Des programmes de sciences participatives** sont mis en œuvre par l'unité Biodiversité Gènes et Communautés (Biogeco - Inrae et université de Bordeaux) afin d'identifier la diversité des pollinisateurs sauvages présents sur le territoire de Bordeaux Métropole et d'identifier les zones qu'il convient de préserver ou d'aménager pour la biodiversité. Ce programme Spipoll s'appuie sur la participation du grand public sur la base d'un protocole simple et d'une application téléchargeable sur smartphone. Par ailleurs, l'université qui occupe une part importante du territoire talençais, met en œuvre des actions en faveur de la végétalisation, avec des plantations d'arbres, la sanctuarisation d'un parcours Biodiversité Biomasse Bordeaux, l'installation de nichoirs, ruchers et hôtels à insectes, des jardins partagés (par exemple sur le campus Peixotto-Bordes la Fourmilière au domaine du Haut Carré), des inventaires écologiques, etc.



### > LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU SERVICE

- Les jardins de Raba sur le site des jardins partagés de Thouars - rue François Rabelais - 40 parcelles
- Jardin des cultures dans le parc Bel Air - rue Georges Pompidou sur 15 parcelles
- Les Empotés de Curvale - rue René Balloux - 6 parcelles
- Le Jardin de la Passerelle - Parc Triaire - rue Armand Leroi - 10 parcelles
- Jardin de Chantecler - rue François Boucher - 6 parcelles
- Jardicoeur de Quartier - place Emile Zola - 3 parcelles
- Le petit Jardin des voisins - Maison de quartier Cauderès - rue du Colonel Moll - 3 parcelles
- La P'tite Friche - rue Robespierre - 3 parcelles
- Jardin Du Guesclin - rue Du Guesclin - 3 parcelles
- Ecojardins de Colette - parc Colette - rue du 19 mars 1962 - 8 parcelles
- Les graines du square Fehlmann - Square Fehlmann - 3 parcelles
- Rucher école des sources de Cestas - dans le Bois de Thouars



## PARTIE 3

# PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT



# PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT



## ARBRES

Près de 4000 arbres en ville dont 300 d'alignement peuplent le territoire ; ils appartiennent à 63 espèces différentes dont 25 indigènes. Afin d'assurer leur protection, la Ville de Talence a élaboré une Charte de l'arbre. Une équipe du service est dédiée à l'élagage, à l'entretien et au suivi de notre patrimoine arboré.

### > DIVERSITÉ BOTANIQUE

De nombreuses espèces différentes sont plantées sur la commune dont des espèces indigènes : charme, chêne pédonculé, chêne vert, frêne, pin, érable, etc.

De plus, un budget participatif 2023/2024 « création et implantation de forêt nourricière » s'ajoute aux six vergers de la commune.

### > PERTINENCE DES PLANTATIONS

Un travail est mené sur la palette végétale. Elle a été actualisée en fonction des problèmes sanitaires, des essences locales et du changement climatique, afin de trouver des essences moins consommatrices d'eau, peu allergènes et plus résistantes aux périodes de sécheresse.

### > QUALITÉ D'ENTRETIEN ET MESURES DE PROTECTION

L'expertise des arbres réalisée par le Cabinet AAPA (arbres isolés) et par l'ONF (bois de Thouars) permet un suivi régulier de notre patrimoine arboré.

Une base de données permet de gérer les arbres de la commune qui sont contrôlés régulièrement (ATAL).

La Ville a ainsi mis en place un suivi annuel par un diagnostic phytosanitaire des arbres dans les parcs et sur l'ensemble des espaces publics. Depuis 2020, 621 arbres sur l'espace public ont été expertisés et chaque année entre 100 et 200 arbres sont expertisés selon les secteurs et les projets.

D'autres dispositifs complètent et assurent la protection mécanique des arbres (pieds d'arbres végétalisés, tuteurages, bordures, etc.).

### > ARBRES DES ESPACES BOISÉS

Depuis 1985, l'Office National des Forêts (ONF) élabore un plan simple de gestion du bois de Thouars. Un plan de gestion 2021-2026 a permis au service d'entretenir et de mettre en sécurité ce bois par la coupe et le renouvellement des arbres afin d'assurer une gestion convenable et durable, sur la base d'un diagnostic visuel et sonore de 1500 arbres pour mesurer l'état physiologique et biomécanique, évaluer les contraintes des arbres qui composent ce bois, leur fonctionnement et identifier les éventuels agresseurs biotiques.

Le PLUi de Bordeaux Métropole a permis d'identifier les arbres isolés (111 arbres isolés protégés) et les masses boisées préservées grâce à l'outil de l'Espace Boisé Classé (55 hectares d'EBC). Par ailleurs, le Zelkova du parc Curvale a été labellisé « arbre remarquable de France ».



Bois de Thouars

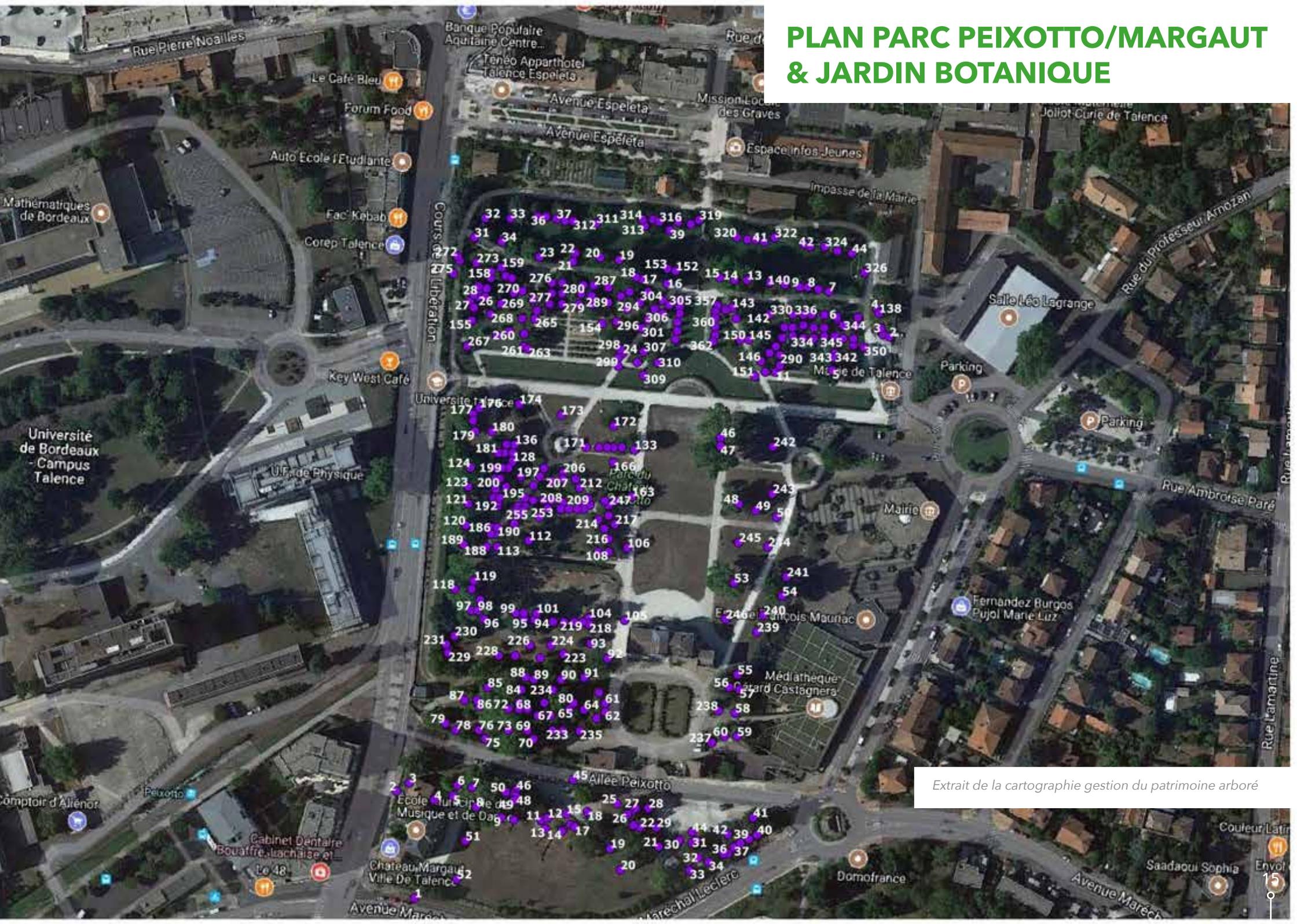


Parcours pédestre



Arbre remarquable labellisé (Zelkova)

# PLAN PARC PEIXOTTO/MARGAUT & JARDIN BOTANIQUE



Extrait de la cartographie gestion du patrimoine arboré



## ARBUSTES & PLANTES GRIMPANTES

Les arbustes sont utilisés dans les massifs de vivaces pour l'intérêt hivernal. De très nombreuses plantes grimpantes ont été implantées dans les massifs de vivaces afin de donner du volume aux compositions. Nous avons également développé la création de portiques (« totems verts ») ainsi que la végétalisation d'arceaux vélos (« arceaux verts ») dans les zones les plus urbaines où les aménagements paysagers sont plus difficiles à mettre en œuvre.

### > DIVERSITÉ BOTANIQUE

Diverses espèces d'arbustes sont plantées sur la commune afin de s'adapter à l'évolution climatique (plantes moins gourmandes en eau). La qualité d'entretien dépend de la classe de gestion.

### > QUALITÉ D'ENTRETIEN

La taille a lieu 2 à 3 fois par an dans les parcs classiques.



## PELOUSES, PRAIRIES & COUVRE-SOLS

### PERTINENCE DES PLANTATIONS EN FONCTION DES LIEUX

Sur les 112 hectares d'espaces verts, 48,8 hectares sont engazonnés. Il s'agit des grandes pelouses accompagnant les quartiers d'habitation et les grands parcs ou les châteaux. Sur ces 48,8 hectares, 10 hectares sont traités en prairie naturelles.

Les pieds d'arbres sont végétalisés par des plantes couvre-sol, du gazon fleuri et des vivaces, en fonction de leur localisation.

Des aménagements paysagers sont créés en fonction du bâtiment et du public :

- Exemple de l'allée Samuel Paty : plantation d'arbres fruitiers par les élèves de l'école à proximité, accompagnée d'un gazon mellifère.
- Autre exemple, l'avenue du Docteur Schweitzer et le lierre en couvre-sol.

### > QUALITÉ D'ENTRETIEN

En période de pousse rapide, les gazons de niveau 1 sont tondus toutes les semaines, ceux de niveaux 2 tous les 15 jours.

Les prairies naturelles sont fauchées deux à trois fois par an en fonction de leur développement et besoins.



## FLEURISSEMENT

La Ville de Talence offre aux habitants des espaces verts fleuris toute l'année.

Bulbes d'hiver et d'été, plantes annuelles et vivaces en été, décor de chrysanthèmes pour la Toussaint, vivaces et arbustes pour l'hiver.

Des plantes vivaces ou grimpantes complètent le dispositif dans les massifs ou dans les rues le long des murs.

### > PERTINENCE DES COMPOSITIONS EN FONCTION DES LIEUX

Le fleurissement ne se limite pas aux seuls massifs floraux. Il inclut l'ensemble des végétaux jouant un rôle esthétique et verdissant. Ainsi, les massifs de plantes vivaces, massifs arbustifs, les arbres d'alignement et tout autre type de végétalisation font partie intégrante du fleurissement.



## > CRÉATIVITÉ

Le fleurissement est réalisé par les jardiniers de la Ville. Ils conçoivent les massifs en lien avec l'équipe des serres de production. Chaque secteur possède malgré tout sa propre identité et développe ses propres compositions.

La végétalisation entreprise, notamment dans le secteur nord « **Ville de pierre** », a permis de développer et d'encourager nos efforts de créativité pour la végétalisation de secteurs très urbanisés où les aménagements de voirie ne permettent pas une végétalisation traditionnelle.

## > HARMONIE DES COMPOSITIONS (ASSOCIATION VÉGÉTALE, COULEURS, VOLUME)

Les principes du fleurissement dans la ville sont appliqués partout avec les mêmes intensité et efforts. Qu'ils soient à base de plantes vivaces ou annuelles, tous les coloris et compositions sont travaillés par les responsables de chaque secteur en lien avec le responsable de la production. Les couleurs sont harmonisées, plusieurs teintes peuvent être associées mais rarement plus de trois ou quatre à la fois.

Au printemps comme en été, certains massifs vivaces ou traditionnels sont conçus de manière à se transformer au fil des saisons, grâce à un jeu de couleurs, de formes ou de volumes.

Le travail d'association des bulbes permet ainsi au printemps de faire évoluer un massif vers une autre couleur.

## > GESTION ET QUALITÉ D'ENTRETIEN

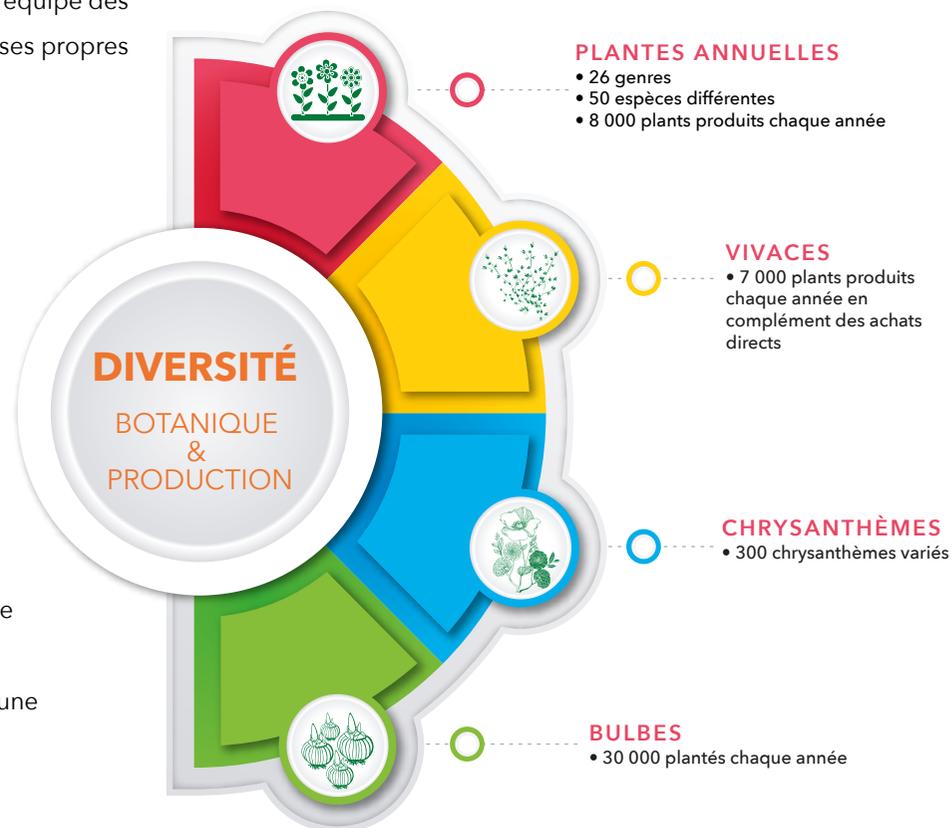
Sur la commune, de l'amendement organique est favorisé pour la structure des sols. Il est apporté si besoin en fin d'automne et lors de la phase de plantation. Les jardiniers n'utilisant plus le bêchage, un passage de grelinette aide à enfouir l'ancien paillage et ainsi maintenir la vie microbienne. Plusieurs types de paillage sont utilisés (broyat, paillettes de chêne, BRF, etc.). La quasi-totalité des massifs est irriguée par le goutte-à-goutte et le reste est arrosé manuellement.

Concernant la taille et l'entretien du fleurissement, les vivaces et les bulbes sont effleurés après floraison afin d'optimiser leur développement et ainsi favoriser leur épanouissement.

## > PRODUCTION INTERNE

L'équipe production assure le fleurissement et les décorations événementielles de la Ville. Les importantes manifestations (ODP et DécaStar entre autres) permettent de montrer leur savoir-faire en matière de création. Ainsi, le service dispose de 150 plantes vertes (intérieur et extérieur) afin de répondre aux différentes sollicitations.

Ce pôle assure également l'entretien d'une serre de collection regroupant différents genres de végétaux et arbustes telles que certaines espèces exotiques (Orchidacées, Broméliacées, etc.).



## PARTIE 4

# GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC



# GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Face à l'érosion de la biodiversité et à la nécessité de l'adaptation de la ville aux effets du changement climatique, Talence s'efforce de développer des conditions favorables au maintien et au développement de la nature en ville. Talence s'est engagée depuis 2020 dans la mise en œuvre d'une stratégie en faveur de la biodiversité, déclinée au travers d'un plan d'actions 2020-2026. La Ville participe ainsi aux enjeux de restauration écologique portés par le projet LIFE Biodiver'Cité et résilience de Bordeaux Métropole, qui a notamment pour objectif majeur de rétablir en milieu urbain les conditions favorables au maintien d'espèces cibles et au renforcement des corridors écologiques.



## ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

### AXE 1 : CONNAITRE ET OBSERVER LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE

- La charte de l'arbre élaborée en 2021 permet de recenser et de faire connaître le patrimoine arboré de la ville aux Talençais
- Plusieurs inventaires ont été réalisés par la Ville et par Bordeaux Métropole dans le cadre de la stratégie Biodiver'Cité sur le territoire de Talence, avec une actualisation prévue en 2024 : enquêtes naturalistes lors de la révision du PLUi, inventaires de la biodiversité avec Bordeaux Métropole (Observatoire aquitain de la faune sauvage, LPO + Cistude), inventaires naturalistes (LPO - oiseaux/insectes en 2006 & 2015) et inventaires complétés par Bordeaux Métropole entre 2018 et 2021, études écologiques des espaces verts de la ville réalisées pour tous les aménagements nouveaux, inventaire de plantes rares et protégées (orchidées sauvages par l'UFR Science de la Terre - Société Linnéenne), cartographie de modélisation des zones humides potentielles intégrée au PLUi depuis la 10<sup>ème</sup> modification.
- L'ONF a réalisé en 2022 un diagnostic sonore et visuel sur 1500 arbres du bois de Thouars dans le cadre de l'actualisation du plan de gestion
- Les diagnostics phytosanitaires annuels permettent de connaître l'état de santé bio mécanique du patrimoine arboré.

### AXE 2 : CONSERVER, CONFORTER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE

- Prise en compte du bois de Thouars dans les ZNIEFF de Gironde en raison de la présence de plusieurs plantes déterminantes, présentes dans des milieux différents et de la présence d'habitats d'intérêt patrimonial
- Mise en œuvre du plan de gestion de l'ONF sur le bois de Thouars
- Labellisation de trois parcs publics en refuges LPO
- Éco-conception des espaces publics (connexion écologique des sites, infiltration et jardins de pluie, place du végétal et du sol naturel, etc.)
- Désimperméabilisation et végétalisation pour recréer des corridors écologiques dans le tissu urbain
- Végétalisation des façades et des trottoirs
- Pose d'abris et nichoirs dans les espaces verts de la ville
- Plantation de vergers, forêt nourricière et haies fruitières
- Création d'espaces de micro-forêts
- Utilisation de la phytoremédiation
- Diminution de la pollution lumineuse et création d'une trame noire



### AXE 3 : SENSIBILISER ET ÉDUQUER TOUS LES ACTEURS

- Sensibilisation à la biodiversité dans les écoles élémentaires
- **Élaboration du pacte PLUME H2O** : charte qui propose aux habitants d'intégrer dans leurs projets de construction ou d'aménagement les enjeux écologiques liés à la gestion de l'eau pluviale et à la protection de la ressource en eau
- **Réflexion sur l'élaboration d'une déclinaison PLUME Biodiversité en 2024** : proposition de solutions/préconisations d'aménagement en accord avec les enjeux écologiques liés à la lutte contre l'érosion de la biodiversité
- Distribution et fabrication de nichoirs, gîtes et abris à destination des habitants : pour favoriser le maillage le plus dense possible en lieux de nidification sur l'ensemble de la ville
- Mise en place de ruchers à Thouars et d'une miellerie partagée pour mieux faire connaître le monde l'apiculture et de se familiariser avec les méthodes récoltes de miel. L'association « **L'Abeille talençaise** » porte ce partenariat avec les habitants
- Accompagnement à la mise en œuvre de jardins partagés, qui permettent de sensibiliser aux pratiques d'écologie urbaine
- Actions en faveur de la défense de la cause animale : fermes pédagogiques, sensibilisation à l'éco pâturage, création d'aires de détente canine
- Création de parcours pédagogiques : parcours biodiversité dans la ville, circuit botanique dans le bois de Thouars, Chemin du temps.



### ACTION EN FAVEUR DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Dans le programme de réhabilitation de sept places de proximité, nous avons systématiquement procédé aux analyses de sols pour garantir le bon développement des végétaux.

En fonction des résultats, nous avons soit adapté les plantations, amendé, changé ou dépollué le sol.

#### > LA PROTECTION DES SOLS

Le PLUi protège par un certain nombre d'outils réglementaires les terrains agricoles et les zones naturelles de toute construction abusive. La Ville dispose aussi d'un vignoble important (« **La Mission Haut Brion** » - Grand cru) de 6 hectares classés en Zone Agricole sur son territoire qui participe à la trame verte communale et métropolitaine.

Dans le cadre de la gestion des espaces verts, le sol est protégé par un paillage (broyage de branches élaguées) qui participe à la préservation du taux de matière organique et qui contribue au maintien de la fraîcheur des sols. Le sol est également protégé par l'absence de produits chimiques de synthèse (engrais et pesticides). Enfin, des études de sols sont systématiquement menées par le service Environnement et Paysage sur l'ensemble des massifs floraux afin d'optimiser les plantations et amendements nécessaires aux plantations.

#### > GESTION DE L'EAU

##### Protection de la ressource en eau

**Suppression totale des intrants chimiques dans les espaces verts** : depuis 2011, l'entretien des espaces verts, des cimetières et des terrains de sport est réalisé au moyen de méthodes alternatives. Distributions régulières de récupérateurs d'eau à la population et sur les jardins partagés.

##### Maîtrise des consommations

- Afin d'optimiser la consommation d'eau, le suivi est réalisé au travers de télé-relèves et par un suivi spécifique et périodique de tous les compteurs d'arrosage.
- Des systèmes de récupération d'eaux pluviales sont installés sur les nouveaux bâtiments et dans le cadre des nouveaux projets d'aménagement (ex : gymnase Jean Bouin, stade nautique, Château des Arts, etc.). Ces cuves permettent d'alimenter toutes les cuves d'arrosage ou les balayeuses de voirie. L'arrosage des zones engazonnées est adapté aux restrictions d'eau depuis 2015. Enfin, tout l'arrosage du parc Peixotto est réalisé à partir de la pièce d'eau du Jardin Botanique.

Un puits a été remis en fonctionnement dans le parc du château de Thouars et une analyse des puits et forages existants sur le territoire communal est en cours de réalisation en 2024 pour estimer les consommations d'eau potable pour l'arrosage qui pourraient être réalisées sur la base de la remise en usage de certains de ces forages.

Enfin, un système de goutte à goutte est systématiquement mis en œuvre sur tous les massifs d'arbustes, vivaces et annuelles.

### > DÉCHETS VERTS

Les déchets verts sont systématiquement valorisés (pas de frais de mise en décharge) : ils sont soit compostés, soit récoltés. Une convention avec Bordeaux Métropole permet d'approvisionner la plateforme de compostage dite « La Grande Jaugue », délégataire pour la transformation des déchets verts en compost de toute la Métropole. Le ramassage des branches (par collecte ou déchetteries mobiles) permet de sensibiliser le public au broyage et au compostage des déchets verts. Du bois de chauffage est distribué aux habitants lors d'opérations de sensibilisation (coupes réalisées dans le bois de Thouars par exemple). Des distributions volontaires de composteurs sont proposées aux administrés et des composteurs collectifs sont installés dans des parcs publics.

### > ÉNERGIE

De nombreuses actions ont été menées dans le domaine de la réduction de l'empreinte carbone de la collectivité.

- Un Schéma Directeur Immobilier Énergétique est en cours d'élaboration en 2024, avec pour objectif le respect du décret tertiaire (baisse des consommations d'énergie), amélioration du patrimoine bâti de la commune et optimisation de ses usages,
- La Ville est concernée par le déploiement du réseau de chaleur métropolitain sud, et notamment par le réseau intra rocade, sur lequel de nombreux bâtiments et équipements communaux pourront se connecter. La mise en œuvre opérationnelle de ce réseau est prévue pour 2027.
- Dans le cadre de son plan Véhicules, la commune s'efforce de privilégier l'achat de véhicules légers électriques et va déployer une offre de vélos à assistance électrique pour ses agents. Un plan de mobilité entreprise a également été lancé avec la collaboration de Bordeaux Métropole.
- L'ensemble du parc de candélabres sur le domaine public routier a été passé en leds. L'éclairage public est éteint entre 1h et 5h du matin. Une étude réalisée fin 2023-début 2024 par Quartiers Lumières a permis de mettre en évidence qu'au-delà du passage de tout le parc en leds et de l'extinction de l'éclairage public, une régulation et une baisse des intensités sur certaines portions du territoire était également envisageable. Un test pour installer des capteurs sur les voies entourant le bois de Thouars sera réalisé en 2024 pour mettre en œuvre la trame noire aux abords du bois.
- Participation au plan Propreté de la Métropole (valorisation énergétique des déchets) et au Plan de valorisation des déchets (mise en œuvre de zones de compostage collectives dans certains quartiers et de bornes sur l'espace public pour les bio-déchets).
- Construction d'équipements publics moins énergivores (HQE, BBC bâtiments à énergie positive, etc.).





## ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

### Maîtrise de la publicité et des enseignes

Le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) en vigueur définit les règles à appliquer en termes d'enseignes et de dispositifs publicitaires. Il existe deux zonages dans lesquels toute publicité y est interdite : les secteurs d'intérêt patrimonial et les secteurs de nature. Ainsi, dans les sites classés (domaine patrimonial : six périmètres sauvegardés), la publicité est proscrite. Le service Voirie/Propreté du Centre technique municipal et la Brigade anti-incivilités en lien avec le service Urbanisme luttent au quotidien contre les affichages sauvages ou non réglementaires.



### > RÉNOVATION ET ENTRETIEN DES FAÇADES

La mise en valeur des patrimoines bâtis privés et publics se traduit au travers de plusieurs dispositifs :

- La rénovation du patrimoine bâti public : restauration du patrimoine de la Ville. Les façades des châteaux Peixotto et Margaut ainsi que celles des pavillons seront rénovées en accord avec les Monuments Historiques et l'architecte des bâtiments de France à compter de l'été 2024.
- La Métropole met en œuvre au travers du dispositif Ma rénov des aides directes auprès des propriétaires privés et des copropriétés pour la rénovation du bâti et notamment de l'habitat.



### > EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mise en œuvre depuis juin 2018, l'extinction de l'éclairage public (entre 01h et 05h en dehors du réseau de tramway) a permis de répondre à un enjeu en matière de développement durable, d'économie d'énergie et de préservation de la biodiversité. Les économies engendrées ont été réinvesties dans l'amélioration de l'ensemble du réseau d'éclairage public (passage en LED). L'étude de Quartiers Lumières de fin 2023 sur les possibilités de régulation de l'intensité lumineuse selon les quartiers vient conforter cette recherche d'économies et la création d'une trame noire autour du bois de Thouars.



### > INTÉGRATION DU MOBILIER URBAIN

Une charte du mobilier urbain est appliquée dans les différents espaces de la ville, selon la typologie plus ou moins urbaine. Dans les parcs du château Peixotto et du château des Arts, le mobilier envisagé est plutôt classique (bancs de type « Belle époque », corbeilles en fer forgé, etc), sous réserve de l'avis de la DRAC. Dans les secteurs plus naturels, le mobilier peut être confectionné par le service, issu de bois naturel récupéré sinon il s'agit de mobilier en bois issu de forêts durables. Enfin, un mobilier plus contemporain mais avec des matériaux naturels est implanté dans les autres espaces publics urbains (place Alcalá, places de proximité).

### > EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Un plan pluriannuel est mené sur la ville pour enfouir les réseaux en lien avec les travaux de réfection de voirie. Cependant, ces opérations très onéreuses et techniquement complexes ne sont pas toujours réalisables. L'enfouissement des réseaux a été réalisé sur la rue Slitinsky dans le cadre de sa récente requalification et le projet de réhabilitation de la rue Frédéric Sévène qui a débuté au premier trimestre 2024 est l'actuel chantier d'effacement. Ces démarches d'enfouissement sont accompagnées financièrement par Bordeaux Métropole qui favorise l'effacement des réseaux dans le cadre du Plan Marche métropolitain validé en mars 2023.

## > QUALITÉ DE LA VOIRIE ET DES CIRCULATIONS

Bordeaux Métropole est compétente en matière de travaux de voirie et de gestion du domaine public routier. L'ensemble de ces projets font l'objet de planification et d'études dans le cadre de contractualisations trisannuelles (contrats de codéveloppement) et d'enveloppes budgétaires dédiées (Fonds Intervention pour les Communes). La Ville est systématiquement associée dès la phase des études aux projets de requalifications de voies et aux aménagements paysagers de voirie. Les projets sont également concertés avec les riverains au fur et à mesure de l'avancement des études. Cela permet d'optimiser les aménagements sur chaque projet et de garantir leur bon usage dans le temps. Bordeaux Métropole et la Ville sont attentives à ce que les continuités paysagères et les aménagements de gestion des eaux pluviales soient partie intégrante des projets de requalification de voirie. Un bureau d'études paysagiste est systématiquement associé à la conception et le service Environnement et Paysage de la Ville est consulté en tant que futur gestionnaire de ces espaces verts.

---

## > PLAN DE VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE

La Ville a engagé un travail de traitement des cours d'école de l'ensemble de ses groupes scolaires (maternelles et élémentaires) afin de réaliser des cours résilientes, adaptées au changement climatique. La cour de l'école maternelle Paul Lapie a bénéficié en 2022 de cette requalification avec la désimperméabilisation de la cour, la mise en place de jeux en bois et le remplacement des sols souples par des copeaux de bois. À partir de 2024, une politique et une ligne budgétaire dédiées sont mises en œuvre pour transformer deux cours d'école par an selon des principes de désimperméabilisation et végétalisation, de perméabilité des sols, de polycentrisme des activités et usages pédagogiques, de gestion des eaux pluviales par des noues ou jardins de pluie, d'amélioration de l'inclusion. Ce travail de transformation des cours d'école en cours résilientes se fait en co-construction avec l'éducation nationale, les représentants des parents d'élèves, le périscolaire, le service enfance et jeunesse de la ville, et l'ensemble des services gestionnaires (entretien, espaces verts, CTM, Direction des bâtiments, etc.), au travers d'ateliers de conception (avec l'accompagnement d'une AMO paysagiste).

---

## > PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES PLACES ET SQUARES DE PROXIMITÉ

La Ville a voté en 2020 la mise en place d'un programme de requalification de 7 places publiques de proximité avec pour objectifs de co-construire avec les riverains et usagers de ces places leur réaménagement dans l'optique d'une adaptation au changement climatique et aux nouveaux besoins sociétaux. Sur la base de questionnaires et de réunions de concertation, un plan d'aménagement est ainsi travaillé pour chacune de ces places selon les critères de priorisation donnés par les habitants. Les demandes de réaménagement portent essentiellement sur une désimperméabilisation et un renforcement de la végétation, sur la mise en place de zones de ressourcement, sur le développement de modules de convivialité (tables de pique-nique, bancs, tables d'échiquier) et le renforcement des aires de jeux pour enfants (toutes tranches d'âge) et pour les adultes (aires de pétanque ou de poly-jeux). Sur la base de ces principes, les places de la Victoire 14-18, Émile Zola et Peylanne ont été réalisées entre 2022 et 2023. Le square Fehlmann, la place Albert Thomas et la place Wilson ont été concertées en 2023 pour une réalisation des aménagements au second semestre 2024.

---

## > VÉGÉTALISATION DU COURS GAMBETTA

Depuis début 2024 et en lien avec Bordeaux Métropole, la Ville met en œuvre l'opération « Gambetta-Libération se refait une beauté » d'ici à début 2025 : la métropole désimperméabilise des zones le long du corridor du tramway (giratoires, entrée de l'université, parkings de proximité) qui sont ensuite végétalisées avec des arbres, arbustes et strates végétales basses. Une douzaine de nouveaux espaces végétalisés (plus de 2 300 m<sup>2</sup>) sont ainsi créés avec l'ambition d'amener de la fraîcheur en ville et d'améliorer l'infiltration des eaux pluviales.

## > PROPRETÉ DES ESPACES PUBLICS

Depuis la loi MAPTAM, Bordeaux Métropole est compétente en matière de propreté du domaine public routier. Cependant, la Ville a souhaité conserver la gestion de la propreté du domaine public. Elle a donc passé une convention de délégation avec la métropole afin de maintenir la réactivité de ce service de proximité. Talence mène ainsi une politique volontariste de :

- Diminution des déchets par le tri sélectif (collecte sélective et multi-matériaux en porte-à-porte, et trois bennes mobiles tournantes sur neuf sites de la ville, qui permettent de récupérer les déchets verts, le tout-venant et la ferraille)
- Déploiement du compostage collectif et individuel
- **Propreté des quartiers** : nettoyage quotidien des papiers, déchets, campagne de collecte des branchages et déchets verts. La journée « **Ménage ta ville** » associe et sensibilise les habitants sur le nettoyage des rues et des quartiers. Enfin des opérations « **coups de propre** » permettent de procéder à un nettoyage plus complet de certaines rues : enlèvement des tags, désherbage des trottoirs, nettoyage des panneaux de communication, balayeuse, nettoyage des réseaux et du fil d'eau, etc.
- **Lutte contre les « tags »** : intervention chez les particuliers après conventionnement, création et intervention systématique d'une équipe anti-tags
- Certaines opérations liées aux budgets participatifs ont également pour objet la lutte pour la propreté (implantation de cendriers, poubelles de tri sélectif en ville, installation de sanichiens, etc.)
- Opération Clean up day reproduite tous les ans



## > GESTION QUALITATIVE DE L'ESPACE PUBLIC

Talence s'efforce par des actions concrètes de prendre en compte les problèmes du quotidien et d'y apporter des réponses.

- **Brigade anti incivilités** : une brigade verte constituée dès 2017 lutte au quotidien contre les incivilités (dépôts sauvages, tags, non-respect des modalités de ramassage des ordures, etc.). Deux agents assermentés sillonnent la ville pour surveiller le domaine public et sensibiliser la population aux incivismes, voire si nécessaire, les sanctionner. Ils travaillent en étroite collaboration avec l'équipe propreté voirie du Centre Technique Municipal
- **Mise en place du service « Allo-Talence »** : mise en œuvre d'un standard téléphonique ouvert 6 jours sur 7 qui réceptionne les appels des habitants, des différents services de la Ville, des élus et des partenaires qui signalent des problèmes liés :
  - à l'éclairage public (panne, détérioration d'un candélabre,)
  - aux espaces verts (branches d'arbres dangereuses, aires de jeux détériorées, etc.)
  - à la propreté urbaine (tags, dépôts sauvages d'ordures, etc.)
  - à la voirie (ornières, tranchées de travaux dangereuses, etc.)
  - à l'assainissement (refoulement d'égouts, etc.)
  - à la signalisation (feu tricolore défectueux, plaque de rue cassée, etc.)
  - à la dégradation, voire la dangerosité de l'espace public (voitures en état d'épaves, chutes sur les trottoirs d'éléments de maisons abandonnées,)



- **Sensibilisation au tri sélectif** : pour améliorer la qualité de gestion des déchets, la Ville assure un tri à la source dans ses espaces verts et dans les cimetières, le service Voirie du Centre technique municipal disposant d'une déchetterie professionnelle qui permet d'assurer le tri de l'ensemble des déchets pour l'ensemble de la collectivité. De nombreuses actions sont également réalisées par la Maison du développement durable pour le recyclage et la collecte des déchets valorisables. Enfin, dans le cadre du Budget participatif 2017, des bornes de collecte spécifiques (Give-box) permettent aux habitants d'échanger des objets au lieu de les jeter. En 2019, de nouvelles actions de sensibilisation au tri en lien avec l'association Etu'Récup notamment ont été enclenchées.



## PARTIE 5

# ANALYSE PAR TYPOLOGIE D'ESPACE

# ANALYSE PAR TYPOLOGIE D'ESPACE



## PERTINENCE DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE LA GESTION

### > ENTRÉES DE VILLE

Imbriquée dans le tissu urbain métropolitain, entre la rocade et les boulevards, Talence bénéficie de nombreuses entrées de ville. Cependant, fortement marquée par son axe Nord Sud, la fameuse « **route de Bayonne** » (Cours de la Libération puis Gambetta) a été aménagée afin de conserver une place importante au végétal. Le terre-plein central depuis la rocade jusqu'au rond-point de l'Université a été pensé et aménagé pour témoigner de l'investissement de la ville dans le végétal. L'axe central du tramway (cours Libération et Gambetta) qui poursuit cette mythique « **route de Bayonne** » est réfléchi comme un couloir vert de gazon partout où la technologie du tramway l'a permis. En dehors de ces espaces, des murs végétaux ont été implantés et des espaces publics aménagés afin d'offrir aux voyageurs et usagers de petits espaces de verdure et marquer les entrées d'une ville verte.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RENOUVELLEMENT DES ARBRES D'ALIGNEMENT PERMETTRA ÉGALEMENT  
DE REPENSER CERTAINES ENTRÉES DE VILLE.

### > CENTRE-VILLE

Le centre-ville a été complètement réaménagé depuis plusieurs années avec l'arrivée du tramway. Le nouveau centre-ville allie architecture ancienne et contemporaine et crée une nouvelle séquence urbaine et paysagère. Le fleurissement est essentiellement horticole ou événementiel. Les Halles du centre-ville qui comprennent un nouvel aménagement paysager, ont permis une réappropriation de ces espaces paysagers et de la place Alcalá de Henares par les habitants. Le quartier du Lycée bénéficie également sur des parcelles appartenant aux établissements publics d'enseignements (lycées-collèges Victor Louis, Kastler et domaines universitaires ou écoles supérieures) de très nombreuses respirations vertes et participe à renforcer la trame verte en cohérence avec l'ensemble du territoire.

### > QUARTIERS D'HABITATION

Les itinéraires mode doux permettent de relier certains quartiers au centre-ville. Le développement **du réseau ReVe** sur le territoire communal par Bordeaux Métropole à l'occasion de la requalification des voies métropolitaines contribue à l'amélioration du paysage urbain et à la liaison des zones résidentielles. La rénovation urbaine entreprise dans le quartier de Thouars et le plan guide mis en œuvre par le principal bailleur Domofrance est un très bon exemple de la coordination entre les bailleurs, propriétaires bailleurs et la collectivité en matière d'aménagement des espaces extérieurs, publics et privés.

### > ÉCHOPPES ET MAISONS DE VILLE DANS LA VILLE DE PIERRE

La 9<sup>e</sup> modification du PLU a permis d'intégrer un nouveau zonage (UP 37) « **constitué par les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments et secteurs à protéger, à mettre en valeur et/ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique** ». Toute cette zone urbaine dense constituée essentiellement d'échoppes et de maisons de villes est totalement impliquée dans l'opération « **Trottoirs vivants** » et par les réalisations de « **totems verts** ». Ces actions à l'initiative du service Environnement et Paysage sont réalisées principalement dans cette zone où la végétalisation de l'espace public est plus compliquée. Cela part de l'idée simple d'utiliser les plantes grimpantes pour « **renaturer** » la ville de pierre. Véritable outil d'écologie urbaine, cette action contribue à l'amélioration du cadre de vie et la valorisation du paysage et au développement de la biodiversité en milieu urbain.



### > PARCS, JARDINS ET PLACES

- Les parcs Peixotto, Margaut et le Jardin botanique : trois espaces distincts composent le grand parc Peixotto- Margaut - Jardin botanique, lequel constitue le principal poumon vert du centre-ville de Talence.
- Ouvertures des parcs des châteaux et du patrimoine au public : tous les parcs plus ou moins importants en surface accompagnant le très riche patrimoine communal ont été aménagés et sont accessibles au public.



### > VERT CHEZ VOUS

- Talence est une ville très urbanisée, certains quartiers sont très bien pourvus en espaces verts agréables et suffisants mais d'autres secteurs étaient en déficit. La politique « **Vert chez vous** », visant à ce que chaque habitant ait à sa disposition un espace vert public à moins de 10 minutes à pied, matérialise cet investissement. L'acquisition puis l'aménagement de plusieurs sites importants tels que les parcs du Couvent, Triaire, Nadal ainsi que la restructuration de plusieurs autres sites ont ainsi permis de prendre en compte ce besoin de respiration naturelle dans toute la commune.

**Depuis début 2019, la Ville a acquis et créé environ 40 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts nouveaux**



### > ABORDS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Les bâtiments publics bénéficient tous d'un traitement paysager spécifique, soit à la conception, soit dans le cadre d'une intégration paysagère (ex : gymnase Léo Lagrange et son mur végétal). Tous les nouveaux projets ou projets de réhabilitation de bâtiments publics (stade nautique, château des Arts, gymnase Boris Diaw, etc.) comportent systématiquement un aménagement paysager qualitatif.



### > JARDINS À VOCATION SOCIALE ET PÉDAGOGIQUE

La ville compte 11 jardins familiaux ou partagés. Les terrains sont mis à disposition des associations qui s'engagent à ne pas utiliser de pesticides. En partenariat avec la Ville, certaines d'entre elles accueillent des enfants pendant le temps périscolaire. Les jardins sont ouverts au public. Sous couvert d'une convention, les membres des associations entretiennent une partie du jardin public au pied de chez eux. Tous les groupes scolaires bénéficient de jardins pédagogiques (potagers) animés par un agent du Service environnement et paysage. Ces jardins sont dotés de récupérateurs d'eau et de composteurs. Certaines animations spécifiques (jardin des senteurs) ou visite des serres sont également organisées. Les crèches publiques sont également progressivement équipées de potagers.



### > CIMETIÈRES

La Ville compte un cimetière paysager sur une surface de 5,6 ha. Depuis 2014, les allées secondaires et les inter-tombes ont été végétalisées (prairies fleuries). Un préparateur de sol a permis également d'améliorer l'engazonnement par semis d'un mélange « **bio-couv'** » sur les allées principales.

### > ESPACES SPORTIFS

La qualité de vie s'évalue également par les activités ludiques et sportives offertes à la population :

- Talence, ville sportive et universitaire, dispose ainsi de nombreuses infrastructures sportives, un stade Pierre-Paul Bernard ayant vu s'établir le nouveau record du Monde du Décathlon en 2018, un complexe nautique important réhabilité en 2023, un équipement, des gymnases. En 2023, la ville a inauguré le GAMMA (Groupe d'Arts Martiaux, de Musculation et d'Athlétisme), un nouveau complexe sportif situé au cœur du stade de Thouars qui s'est déjà révélé être un atout inestimable pour le Décastar et les athlètes qui ont participé à l'édition 2023, afin de se préparer dans des conditions optimales et un environnement paysager privilégié.
- **Aires de jeux** : depuis 2019, la Ville rénove, étend et crée de nouvelles structures plus adaptées, écologiques et durables (bois, gravier) fondées sur des sols plus naturels (sable, terre, copeaux de bois, etc.).

### > ZONES D'ACTIVITÉS

Pour les zones commerciales, un soin particulier est apporté aux nouveaux projets d'aménagement ou de renouvellement. Le maître d'ouvrage a recours à des bureaux d'études pluridisciplinaires intégrant des paysagistes. Talence dispose d'un domaine universitaire important qui participe au maillage de la trame verte talençaise. À ce titre, la Ville s'associe aux études en cours de réaménagement du Plan Campus et de l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) afin d'intégrer le volet paysager dans toutes les études et travaux prévus et d'assurer les liens entre les espaces publics métropolitains et universitaires.

### > ESPACES NATURELS

Du fait de sa situation exceptionnelle, Talence bénéficie d'un patrimoine naturel d'une grande richesse. Le bois de Thouars représente ainsi au cœur de la métropole de Bordeaux un espace de plus 70 hectares inscrit en Espace Boisé Classé et en Zone Naturelle d'Intérêt National, qui a pour objectif de :

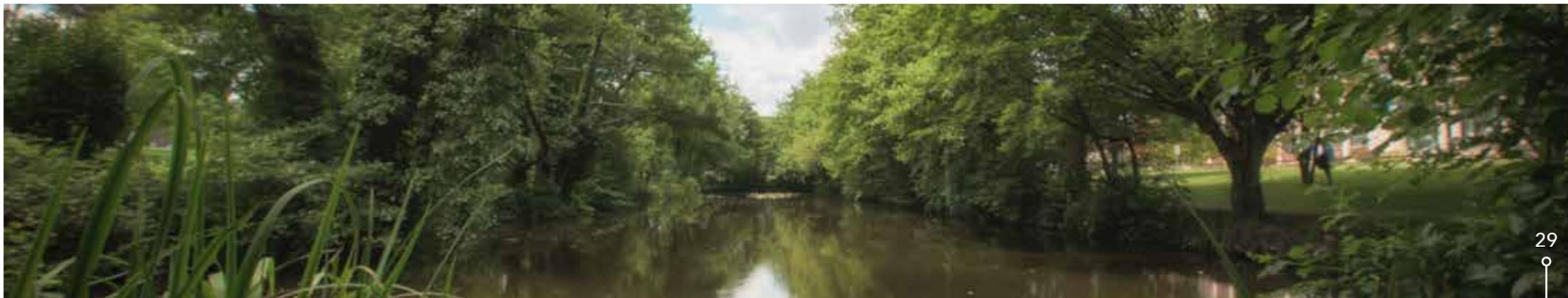
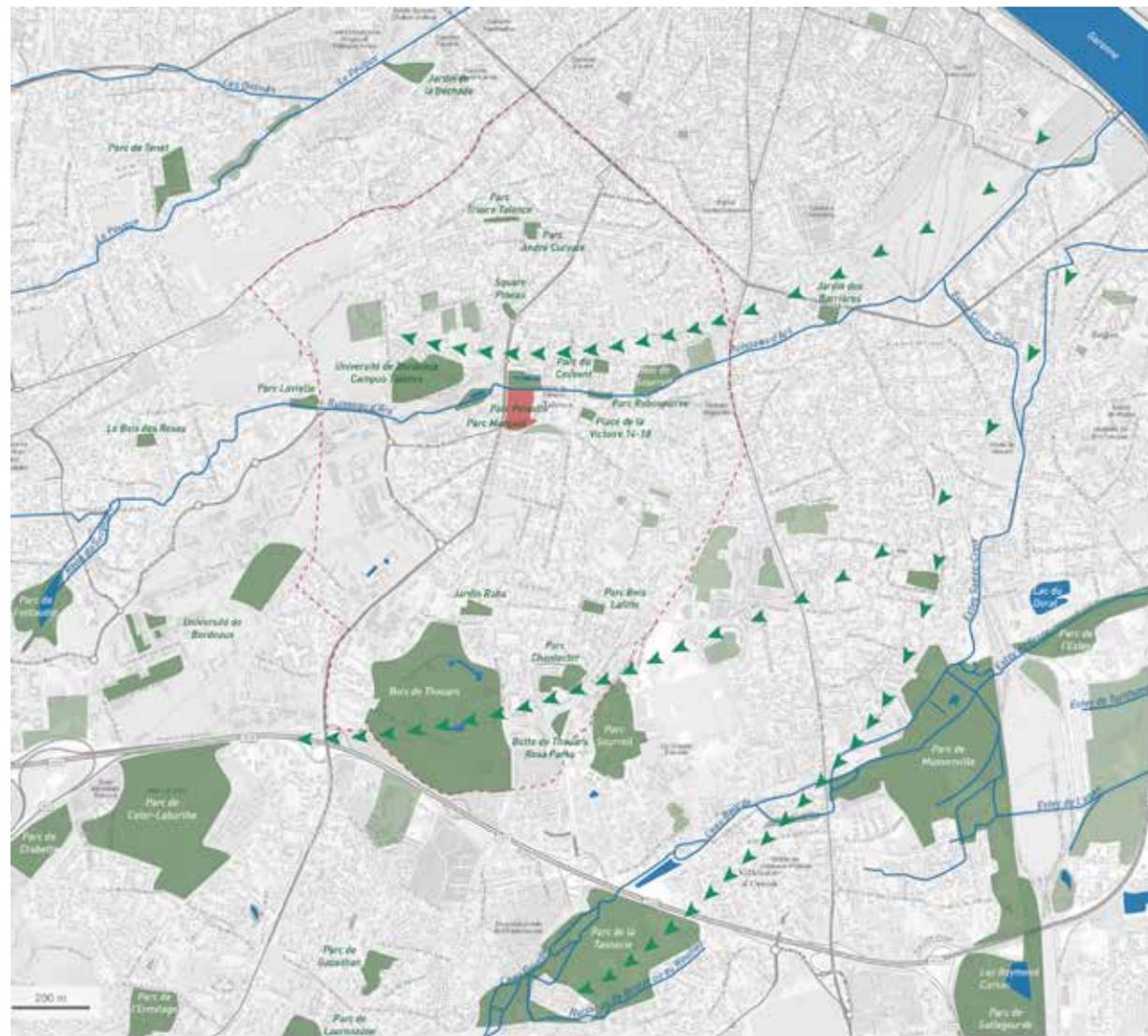
- protéger par la maîtrise foncière des terrains à l'état d'espace naturel ou semi-naturel
- préserver la biodiversité présente sur ces espaces par une gestion adaptée et de sensibiliser les usagers à la biodiversité de proximité par une information adaptée (ZNIEFF de la Mare de Thouars - Sentier botanique balisé sur 4 km). Plusieurs espèces présentes sont rares ou protégées : le Chêne tauzin, la Néottie nid d'oiseau et l'Hottonie des marais pour les plantes et le Marin pêcheur, la Pipistrelle et le Pique prune pour les animaux. Le bois de Thouars est également une zone de refuge pour la faune sauvage commune
- maintenir un environnement de qualité dans un tissu urbain appelé à se densifier et contribuer à atténuer les risques naturels
- lutter contre la pollution de l'air et le bruit et créer des zones de ressourcement
- contribuer à la création d'une trame verte et bleue par l'interconnexion de ces espaces
- favoriser les déplacements doux

Plusieurs autres espaces naturels et gérés comme tels grâce à la labellisation en zone refuge LPO sont venus récemment renforcer le maillage existant sur le territoire (parc de Sourreil, parc Triaire, parc Curvale, etc.). L'exemple du parc Curvale est particulièrement intéressant car il abrite un zelkova *carpinifolia* (Orme du caucase) classé par l'association ARBRES comme un des 100 arbres remarquables de France. Ce parc abrite également une association pour le jardinage collectif : « jardin en trou de serrure ».

## > MAILLAGES ET COULÉES VERTES

Le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise est en cours de révision avec pour enjeu de devenir un SCoT bioclimatique. L'évaluation du SCoT, réalisée en 2019, se décline ainsi en cinq cahiers Trajectoire[s] pour une métropole responsable, une métropole nature, une métropole à haut niveau de services, et une métropole active. L'esprit de ce nouveau document cadre est de faire de la nature le socle de l'organisation urbaine, en renforçant la trame verte et bleue et en valorisant les fonctionnalités environnementales des espaces naturels, agricoles et forestiers. Talence s'inscrit pleinement dans cette recherche d'un équilibre ville-nature, garant de la réduction de l'artificialisation des sols et du renforcement des continuités écologiques et paysagères.

L'étude de la trame verte et bleue met en évidence trois continuités écologiques notables. Un premier axe avec une trame verte et bleue bien marquée par le parc de Mussonville et de la Tannerie. La trame bleue étant très développée sur cet axe, elle permet le développement de parcs liés étroitement à la présence visible de l'eau. Deux autres continuités notables prennent leur essor sur la commune de Talence. Un premier axe vert débute sur la commune de Bègles puis s'accroît avec le parc Chantecler et le bois de Thouars, puis se poursuit sur la commune de Gradignan. La deuxième continuité verte et bleue de la commune de Talence est celle marquée par le ruisseau d'Ars. En effet, même si le ruisseau est non visible car canalisé, on remarque le développement de la trame verte suivant son cours. De nombreux parcs, jardins et bois sont présents sur cet axe.



## PARTIE 6

# LES GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT



# LES GRANDS PROJETS

La Ville a engagé deux projets d'envergure pour la réhabilitation de deux de ces parcs et pour adapter au changement climatique la place centrale autour de la station de tramway « forum ».

## REQUALIFICATION D'UN SITE EMBLÉMATIQUE : « LE GRAND PEIXOTTO-MARGAUT »

LA VILLE A DÉCIDÉ, AU VU DU POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE CE SITE, LA RÉUNIFICATION DES PARCS DES CHÂTEAUX PEIXOTTO ET MARGAUT, AVEC POUR OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- d'afficher la dimension patrimoniale des deux entités en retrouvant le tracé historique des parcs,
- de conserver et valoriser le patrimoine végétal,
- de désimperméabiliser les sols et de piétonniser l'allée Peixotto,
- d'étendre les usages entre les parcs en offrant de nouvelles activités (jeux, guinguette, etc.) et de renforcer le rôle attractif de ce patrimoine paysager et culturel.

Les châteaux Peixotto et Margaut (XVIII<sup>e</sup> siècle) forment ensemble un patrimoine de premier plan encadré par un grand parc composé de pelouses, terrasses, charmilles, bosquets boisés et bassin d'agrément. La structure d'origine du parc d'agrément Peixotto édifié en 1769 et attribué à François Lhôte (élève de Le Nôtre) constitue l'un des derniers jardins à la française aussi bien préservé au sein de la métropole. Les façades des deux châteaux sont inscrites au titre des monuments historiques. Le parc Peixotto est un parc public de centre-ville très fréquenté et qui accueille des événements culturels dont l'ampleur dépasse l'attractivité métropolitaine. L'enjeu de ce projet de requalification est de répondre aux usages existants et projetés du parc grâce à son agrandissement permis par l'intégration du parc Margaut, tout en requalifiant et en préservant le Parc Peixotto actuellement en souffrance, en raison de sa sur-fréquentation.



### LE GRAND PEIXOTTO-MARGAUT DE DEMAIN !

- Rénovation du bâti
- Création du parc paysager Margaut
- Création d'un nouvel espace de restauration
- Rétablissement de la symétrie des jardins à la française
- Délimitation du projet
- Ajout de jeux pour enfants
- Création d'un cheminement doux pour réunir les deux parcs
- Création d'un nouvel espace végétalisé (ancien parking)



# LES GRANDS PROJETS

## LA CRÉATION D'UN NOUVEL ESPACE CULTUREL D'ENVERGURE : LE CHÂTEAU DES ARTS

La Ville a le projet de requalifier le château des Arts, propriété communale depuis 2018, afin d'en faire un véritable pôle de pratiques et d'enseignements artistiques qui accueillera d'ici 2026 dans un écrin paysager préservé l'école municipale de musique et de danse, des cours de théâtre et des associations culturelles et artistiques communales. L'organisation d'une phase de concours a permis début 2024 de choisir le projet et l'équipe d'architecte paysagiste.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le terrain où se trouve le Château des Arts faisait partie d'un vaste domaine agricole dit de Cholet. La parcelle originelle faisait 3,90 hectares. Elle est vendue en 1886 à François Sicard qui y fait construire le Château des Arts en 1890. La propriété est toujours organisée selon un principe de symétrie établi de part et d'autre d'un grand axe de mise en scène. L'axe sert de support à la grande allée d'entrée et à l'implantation des éléments construits majeurs (portails, fontaine, château et bassin). C'est un espace ouvert encadré de boisements denses. Le projet est de préserver l'esprit néoclassique du bâtiment tout en apportant une touche de modernité par la construction d'une extension dans une logique bioclimatique. Le parc sera valorisé, notamment par un reboisement des abords, une remise en eau de la fontaine, une reprise des allées et un travail sur l'infiltration des eaux pluviales.



Photos de synthèse : © Vize — Atelier Cambium + Deshouillères Jeanneuu



# LES GRANDS PROJETS

## LA REQUALIFICATION DE LA PLACE ALCALÁ DE HENARES

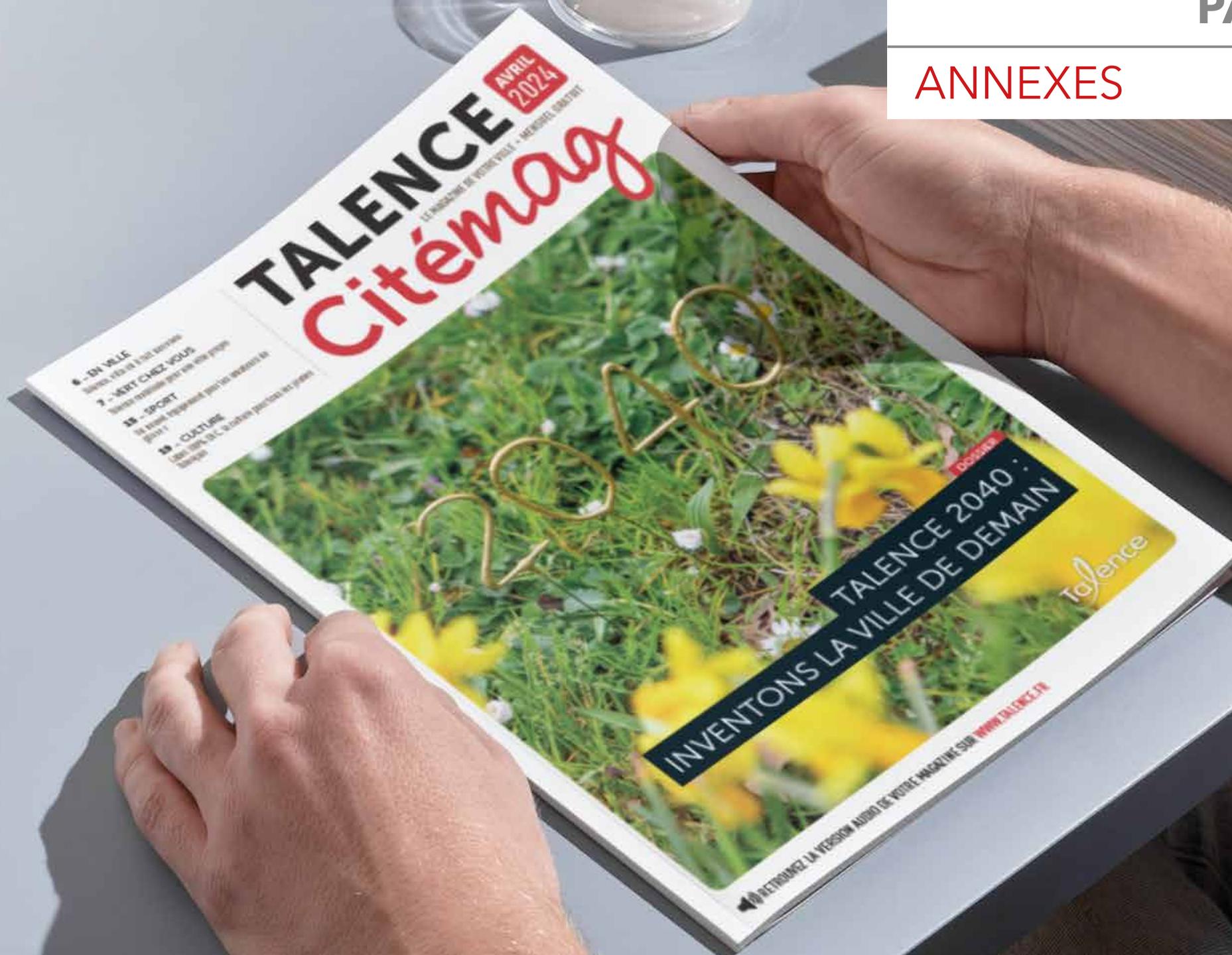
Cette place majeure de centre-ville est aujourd'hui identifiée comme un îlot de chaleur important, en raison de son fort taux d'imperméabilisation. La Ville a lancé une réflexion et validé un scénario de requalification visant à désimperméabiliser et végétaliser la place, tout en y maintenant l'ensemble des usages d'une place urbaine de centre-ville : façade commerciale, déploiement d'un marché communal hebdomadaire et marché de Noël, promenades, flux en direction du tramway et des Halles et activités culturelles autour du Forum des Arts et de la Culture.

La restructuration de la place Alcalá s'inscrit dans une réflexion plus large du centre-ville de Talence, où de nombreux projets autour mettront en valeur la place qui aura d'autant plus un rôle d'articulation et de connexion entre ces différentes polarités.

**Le scénario retenu vise à répondre aux différents enjeux suivants :**

- Créer un îlot de fraîcheur urbain (ombre, eau, végétation)
- Repenser la gestion des eaux pluviales
- Désimperméabiliser la place et désenclaver le végétal
- Fluidifier et rendre lisibles les différents flux (piétons, vélos)
- Valoriser les vues sur Notre Dame de Talence et sur les arbres remarquables
- Proposer une installation de marché plus structurée
- Créer des espaces de convivialité tout en valorisant les commerces



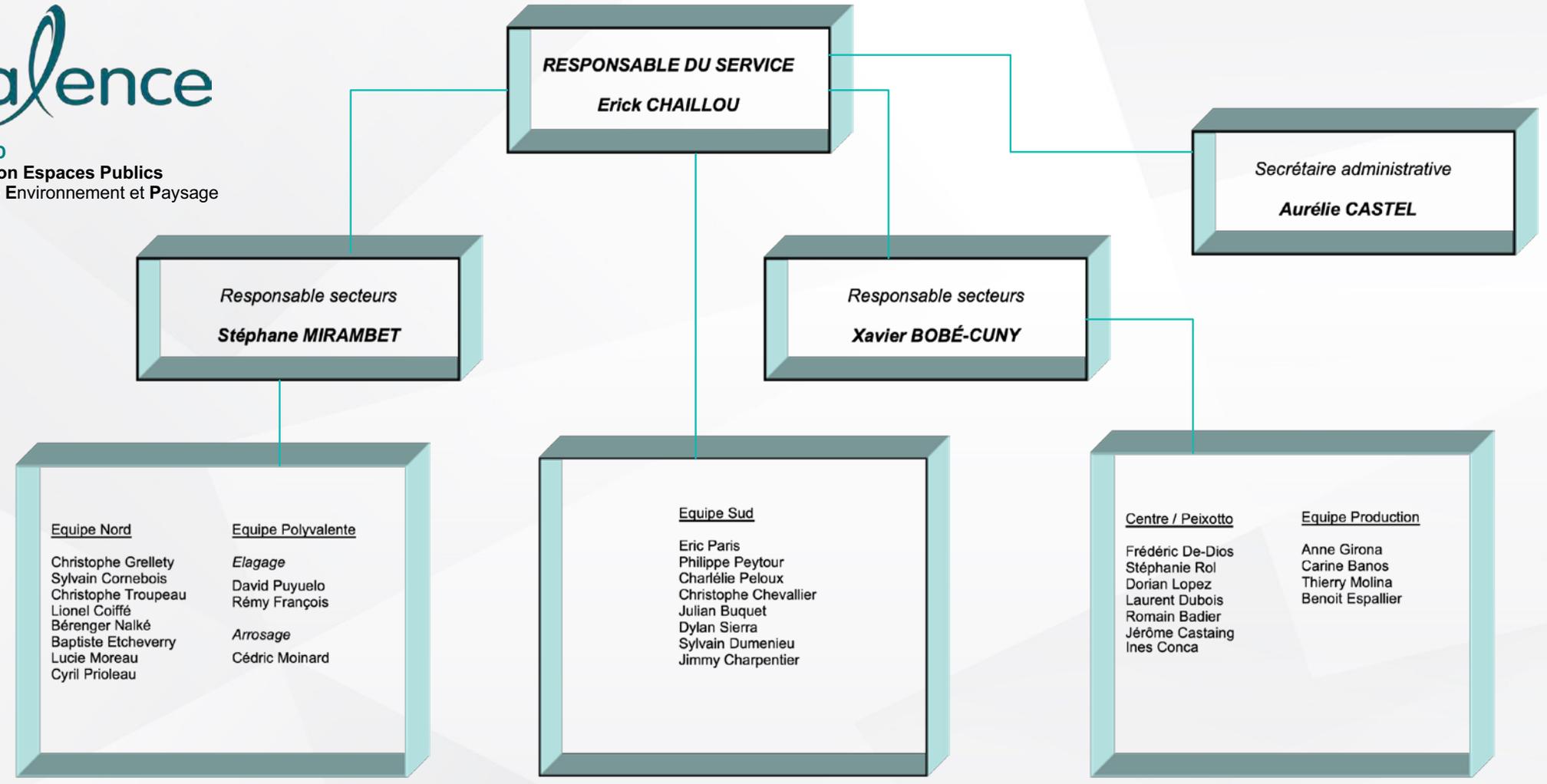




# ORGANIGRAMME SERVICE ENVIRONNEMENT & PAYSAGE



**DGAUD**  
Direction Espaces Publics  
Service Environnement et Paysage



# LA PRESSE EN PARLE

- « [Trois fleurs pour la ville](#) »  
*Sud Ouest - Samedi 8 février 2020*
- « [Tous à la ferme](#) »  
*Sud Ouest - Jeudi 20 février 2020*
- « [Le miel de Thouars](#) »  
*Sud Ouest - Mercredi 29 juillet 2020*
- « [L'arbre est à l'honneur](#) »  
*Courrier de Gironde - Vendredi 28 novembre 2022*
- « [Deux parcs classés refuges LPO](#) »  
*Courrier de Gironde - Vendredi 31 mars 2023*
- « [La fête des jardins partagés](#) »  
*Courrier de Gironde - Vendredi 15 septembre 2023*
- « [La biodiversité célébrée](#) »  
*Courrier de Gironde - Vendredi 13 octobre 2023*
- « [Balades, lectures, « bar à dessins » et ferme pédagogique, une journée dédiée à la biodiversité](#) »  
*Sud Ouest - Samedi 14 octobre 2023*
- « [Un plan d'embellissement](#) »  
*Courrier de Gironde - Vendredi 29 décembre 2023*



RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES ANNEXES SUR : [www.talence.fr/ville-fleurie-annexes](http://www.talence.fr/ville-fleurie-annexes)

# ANNEXES COMPLÉMENTAIRES



• CHARTE DE L'ARBRE



• ORGANIGRAMME SERVICE ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE



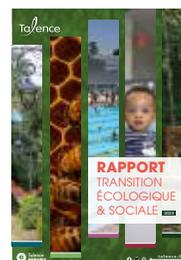
• STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



• PLAN DE GESTION DES ESPACES VERTS



• PARCOURS PATRIMOINE BIODIVERSITÉ



• RAPPORT TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SOCIALE



• PROGRAMMATION DE LA MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



• PLAN DE VÉGÉTALISATION



• PACTE PLUME



• PACTE PLUME - H<sub>2</sub>O



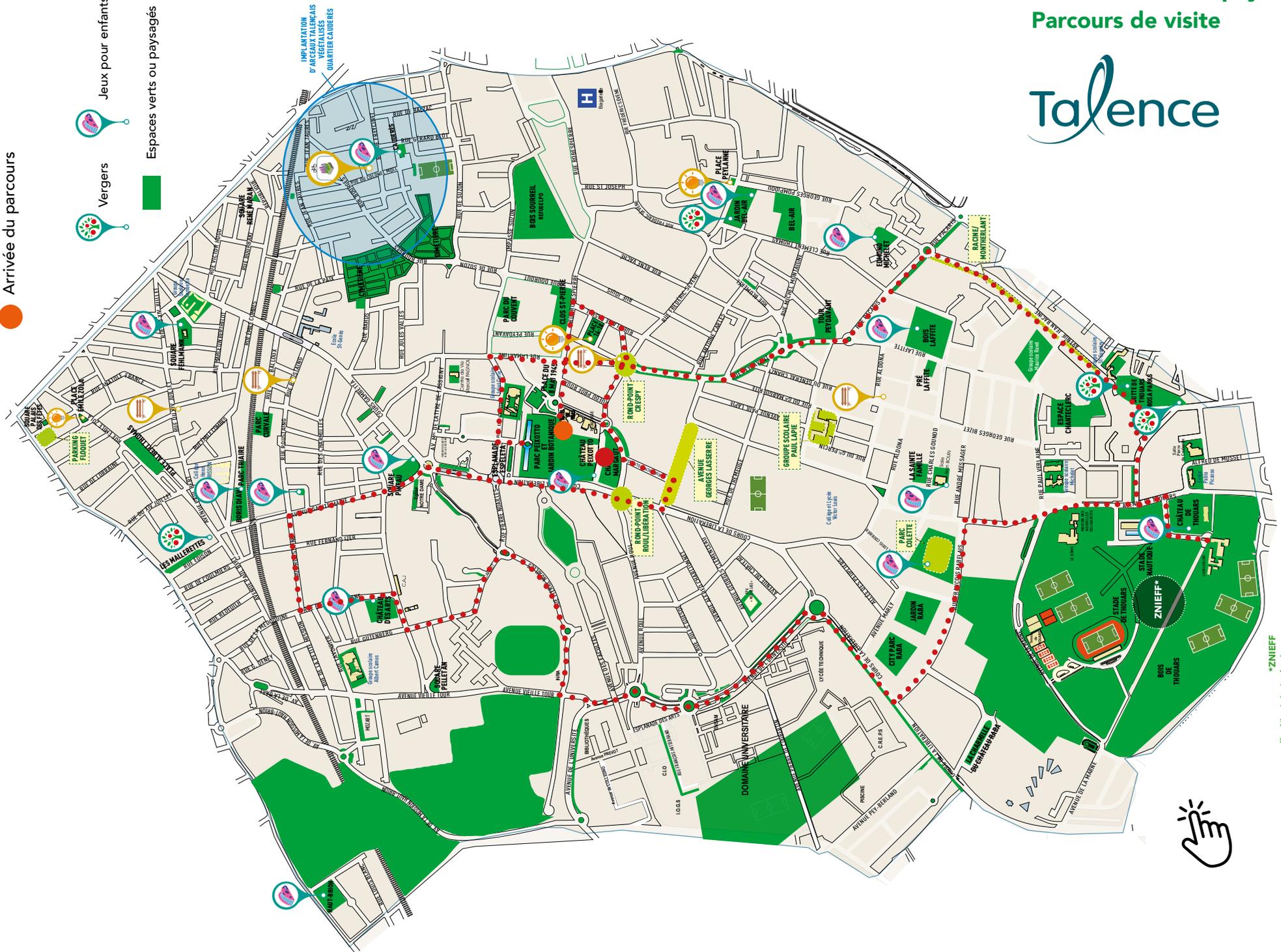
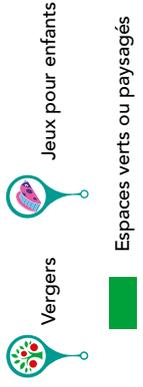
• LA VILLE DE TALENCE AU WORLD IMPACT SUMMIT





● Départ visite - Château Peixotto

● Arrivée du parcours



\*ZNIEFF  
zone naturelle d'intérêt écologique,  
faunistique et floristique



# Merci

## CONTACT

MAIRIE DE TALENCE  
Rue du professeur Arnozan  
05 56 84 78 33  
info@talence.fr

